This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Afr
1828
3

WIDENER LIBRARY
HX 5ZAB P

Afr 1825.3

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

CONTENTS

1. AUCAPITAINE. LE PAYS ET LA SOCIETE KABYLE. 1857.

2. CHAILLAN. DOCUMENTS INEDITS CONCERNANT LES RELATIONS DE MARSEILLE AVEC TUNIS. 1905?

3. CHELLIER-CASTELLI. L'ASSISTANCE MÉDICALE FÉMININE CHEZ LES MUSULMANES. 1906.

76.10

Algérie
1
2

LE PAYS

ET

LA SOCIÉTÉ KABYLE.

(EXPÉDITION DE 1857)

PAR

M. LE BARON HENRI AUCAPITAINE.

PARIS.
ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,
21, rue Hautefeuille.

1857

16-10

Afr 1028.3

NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE,

SIXIÈME SÉRIE, RÉDIGÉE

PAR M. V. A. MALTE-BRUN,

SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

avec la Collaboration

DE PLUSIEURS SAVANTS ET DE MEMBRES DE L'INSTITUT.

Il paraît régulièrement le premier de chaque mois un cahier de 8 à 9 feuilles; les 12 cahiers réunis forment 4 beaux volumes in-8° ornés de cartes, vues et plans quand les sujets l'exigent.

Cette nouvelle série comprend, dans chaque cahier:

1° Une ou plusieurs relations inédites et des mémoires originaux;

2° Une revue mensuelle, par M. *V. A. Malte-Brun*, présentant le tableau critique de tout le mouvement géographique du mois précédent, publications, découvertes, voyages, etc.;

3° Le compte rendu des travaux de toutes les sociétés savantes de l'Europe, en ce qui se rapporte aux sciences géographiques;

4° L'analyse et des extraits ou des traductions partielles d'un ou de plusieurs ouvrages récents, français ou étrangers;

5° Un choix nombreux et varié d'articles divers, de notices, etc., parmi les plus piquants et les plus remarquables publiés par les recueils et par les journaux français, ou par les revues étrangères;

6° Une bibliographie très-complète de toutes les publications géographiques du mois.

Pour Paris.	30 fr.
Pour les départements	36 fr.
Pour l'étranger.	42 fr.

NOTA. On ne peut pas souscrire pour moins d'une année, qui doit toujours commencer avec le mois de janvier.

Les **NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES**, une des plus anciennes revues scientifiques publiées en France, est la seule qui soit exclusivement consacrée aux sciences géographiques et historiques. Créées en 1808 par *Malte-Brun*, elles ont toujours continué à paraître sans interruption jusqu'à ce jour.

Chaque année forme 4 forts volumes in-8° et un ouvrage complet qui représente fidèlement le mouvement des nouvelles, ainsi que des explorations géographiques de l'année.

Des cartes spéciales, exécutées avec le plus grand soin, tiennent toujours le lecteur au courant des changements et des découvertes les plus récentes.

Paris.— Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26, près de l'Odéon.

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY DEC 15 1975

ALGERIA

LE PAYS

ET LA SOCIÉTÉ KABYLE.

(EXPÉDITION DE 1857.)

L'origine de la nationalité berbère a été l'objet des recherches les plus érudites, et malgré de savantes controverses elle est encore indécise.

L'opinion générale, celle qui concorde avec les traditions islamiques, représente les Berbères comme venus de la Palestine. C'est l'immigration des Cannanucéens dont parle Procope.

L'historien berbère, Abou-Zeid-Abd-er-Rhaman ben Khaldoun, et l'Arabe Mohammed-ben-Abi-El-Kaïrouani s'accordent sur ce point. Voici en quels termes ce dernier retrace l'histoire des Berbères : « Très-anciennement, sous les Afarika, le siége du » gouvernement était à Carthage comme sous les » Grecs; vint ensuite l'invasion des Berbères, qui » arrivèrent de l'Orient; lorsque après la mort de » leur roi *Djalout* (Goliath) (1), ils quittèrent leur

(1) Il y a accord dans cette tradition locale et la donnée biblique à propos du combat de David et des Philistins; selon les géographes latins, ce serait le géant Antée, fils de la terre, qui, après avoir établi sa postérité en Afrique, aurait ensuite été terrassé par Hercule. Le

» pays et se dispersèrent, la plus grande partie » d'entre eux s'établirent en Afrique et dans le Ma- » ghreb. Dans la suite ils embrassèrent la religion » chrétienne, les Romains s'emparèrent des côtes et » les Berbères furent leurs sujets..... (1). » Édrisi énonce un fait analogue. De nombreuses migrations, dont on retrouve encore aujourd'hui les traces, se répandirent dans les vastes régions du continent africain. Je crois que bien des pays dont on a voulu faire le berceau de la race berbère furent, au contraire, peuplés par des rameaux de la grande souche établis en Ifrikia. Quant à l'origine du nom de Berbères, les versions ne sont ni moins abondantes ni moins contradictoires que celles relatives à leur patrie première. Cette dénomination se retrouve dans l'Inde, dans le golfe Persique, sur la côte de Madagascar, diffusion qui a beaucoup contribué à jeter le doute sur la question d'origine de cette nationalité. Voici ce que raconte Ben-Khaldoun à ce sujet : « Leur langue, dit cet historien, est une espèce de » jargon barbare, dans lequel on distingue plusieurs » dialectes (ce qui est encore réel de nos jours). » *Afrikis*, fils de *Keïs*, fils de *Saïfi*, l'un des anciens » princes hymarites de l'Yemen, ayant envahi la » Mauritanie, donna son nom à l'Afrique. Lorsque

théâtre de cette lutte est, suivant les uns, le *Djalout-el-Berber*, près de l'oasis de Syouah; suivant les autres, l'*Oued-Noun*, dans le voisinage de l'océan Atlantique.

(1) El Kaïrouani : Histoire de l'Afrique. Traduction de Pélissier, de Reinaud et Remusat, p. 28. — El Edrissi, traduction Jaubert, tome I, p. 202.

» ce roi eut vu ces peuplades étrangères et qu'il eût » entendu leur jargon, qu'il en eût remarqué les » différentes modifications, il s'écria tout surpris : » Que votre Berbérat est nombreux ! car le mot Ber- » bérat signifie en arabe un mélange confus de sons » inintelligibles, c'est pour cela qu'on les appelle » Berbères (1). »

L'opinion la plus rationnelle, celle qui a été adoptée par MM. de Slane et Saint-Martin, veut que les Berbères des Arabes soient les *Barbari* des Romains. « Les écrits de saint Augustin et de ses correspon- » dants nous montrent que le terme *Barbari* était » employé par la population latine de l'Afrique pour » désigner les peuplades indigènes qui repoussaient » l'autorité de l'empire et les doctrines du christia- » nisme..... (2). » Voici comment se complète et se manifeste le lien non interrompu de parenté qui rattache entre elles les diverses générations de la famille africaine :

Les *Maxies*, dans l'antiquité grecque ;

Les *Masiques*, du moyen âge ;

Les *Chelauh'*, au XVIe siècle, nom sous lequel sont encore connus de nos jours plusieurs tribus de cette race.

Véritables indigènes de l'Afrique septentrionale, les Berbères ont, jusqu'à l'invasion arabe, occupé exclusivement tous les vastes pays compris entre la

(1) Histoire de l'Afrique, sous la dynastie des Aghlabites, texte de Ben-Khaldoun. Trad. de M. Noël Desverger.

(2) Ben-Khaldoun. Trad. de Slane; t. IV, p. 495.

Méditerranée, l'océan Atlantique, la rive droite du Sénégal, le cours du Djoliba au Niger, la route du Bournou à Mourzouk. Ils s'étendaient au nord-est jusqu'aux confins de l'Égypte, on croit même en retrouver une fraction sur la côte de Zanguebar.

Pendant les trois cent cinquante ans que dura la dynastie h'afside, la nationalité berbère disparut de l'Ifrikia pour se concentrer dans les massifs montagneux du Maghreb, principalement ceux situés à l'ouest du royaume de Bougie et que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Grande Kabylie. Au moment où Kheïr-Ed-Din Pacha jetait à Alger les premiers fondements de la domination turque, les Berbères avaient abandonné les plaines et s'étaient retirés dans les diverses parties de l'Atlas et du Riff marocain qui leur offraient un asile assuré contre la haine des tribus arabes et les vexations des Turcs.

Le Jurjura et les contrées montagneuses environnantes furent le point central de refuge de nombreuses tribus qui vinrent s'y mêler aux anciennes confédérations que l'on regarde comme les descendants des Quinquegentains. C'est la partie qui, enclavée dans les provinces d'Alger et de Constantine, nécessite encore l'emploi des forces militaires françaises. Dans le Maroc, l'élément berbère constitue la plus grande partie de la population, particulièrement la contrée montagneuse de Tetouan à M'lila, connue sous le nom de Riff. Dans le sud, ils vont jusqu'à Tembouctou.

La race touâreg (au singulier *Targui*), qui s'étend depuis *Belad-el-Remel* (le pays du sable) jusqu'à *Medriff-el-Abacha* (l'Abyssinie), est la fraction berbère qui, au temps d'Édrisi, occupait la petite oasis de Tadmekka et prit un développement considérable sous les Beni M'rin. Elle constitue aujourd'hui le plus grand rameau issu de la souche berbère, les Sanhadja. Ce sont ceux que Marmal désigne sous le nom de Targa. L'appellation de Berbère est aujourd'hui presque complétement inconnue dans le nord de l'Afrique, à peine est-elle usitée dans quelques oasis du pays de Tripoli et de l'Égypte. Leur dénomination actuelle est celle de *K'baïl*, que les Français écrivent et prononcent généralement Kabyle. Il est impossible de chercher à ce mot une origine phénicienne, comme l'ont fait quelques philologues.

M. le général Daumas donne les étymologies suivantes :

Kuebila, fédération, *tribu* ;

Kobel, prédécesseur, devancier ;

Kabel, il accepte, *soumis à la loi du Coran.*

Ces trois interprétations sont également justifiables, cependant la dernière nous semble la plus vraisemblable. Les Arabes, après l'invasion de *Mauça-ben-Noceir*, forcèrent les Kabyles à accepter l'islamisme qu'ils subirent comme une nécessité militaire. Il est très-plausible que les conquérants se servirent d'un mot particulier pour désigner ces nouveaux sectateurs.

En Algérie, on trouve des tribus kabyles dans les

parties montagneuses du pays; les Beni-Snassen dans la province d'Oran, les Beni-Mennaçer et presque tous les indigènes de l'Ouarenseris, dans celle d'Alger, sont Kabyles. Les massifs montagneux de la province de Constantine sont également habités par des Kabyles. Mais ces tribus isolées, coupées par de grandes voies de communication, ont été bientôt soumises par la France. Il y aurait, du reste, grave erreur à croire qu'un lien national rattache entre elles ces fractions berbères. Constituant de petites fédérations, elles n'avaient de communs que le caractère et les habitudes de race; leur langue même avait subi des modifications relatives à leur degré d'assimilation avec les Arabes environnants.

On a souvent confondu avec les Kabyles les tribus des Aurés, remarquables au point de vue ethnologique, et qui, évidemment, ont une origine européenne. Il y a eu confusion par quelques écrivains dans l'étude et la description de ces deux races parfaitement distinctes. Cette différence n'avait pas échappé au voyageur français Peyssonnel, et l'Anglais Schaw l'a reproduite d'après lui.

Ce sont les habitants des Aurés dont parle Bruce, quand il dit (1) : « ..... Je vis, à mon grand étonne-
» ment, une tribu d'Africains qui, si je ne puis pas
» dire qu'ils étaient beaux comme des Anglais,
» avaient du moins le teint plus clair que les habi-
» tants du midi de la Grande-Bretagne ; ils avaient

(1) Bruce. Tome Ier de la traduction française, p. 149. — Schaw. T. I, p. 159.

» aussi les cheveux rouges et les yeux bleus..... » On s'est livré à bien des conjectures pour découvrir l'origine de cette tribu. Voici mon opinion à cet égard : au moment de l'invasion arabe, une grande bataille eut lieu entre les Arabes commandés par Okba-ben-Nafik-el-Fihri, et les Romains et les Berbères réfugiés à Bagaï, dans l'Aurés. Ces derniers furent battus et contraints de chercher un refuge vers les montagnes escarpées de la chaîne des Aurés. L'élément arabe occupa la plaine ; les vaincus, contraints de se concentrer dans leurs retraites, s'allièrent entre eux, et, de cette union réciproque des filles berbères et des légionnaires romains, résulte la race blanche qui occupe aujourd'hui cette partie de l'Algérie.

Le territoire si longtemps insoumis que les Français ont appelé Grande-Kabylie est physiquement circonscrit dans le quadrilatère dont les ports de Bougie et de Dellys sont les points principaux, au nord; et Aumale (*Bordj Sour el Ghozlan*) et Sétif, au sud.

Le Jurjura (*Mons Ferratus* des anciens) constitue le noyau principal du massif montagneux qui court parallèlement au rivage dans la direction de l'ouest-sud au nord-est. Les points les plus élevés sont les cimes neigeuses de l'Akfadou (en kabyle *cime du vent*). Cette chaîne de montagnes constitue la ligne de partage des eaux, elle est multipliée par une foule de chaînons inférieurs et de contre-forts qui se subdivisent en étroites vallées et en ravins dont le sol

est d'une fertilité remarquable. Cette chaîne principale forme deux vallées de premier ordre, qui sont les portes militaires du pays kabyle. La première est le bassin de l'Oued Summarca au Sahel, qui coule au sud, de l'ouest à l'est, arrosant le pays des Beni-Yala et des Beni-Abbas pour venir, par un coude rapide, tomber dans la Méditerranée à l'ouest de Bougie. La seconde est celle de l'Oued-Neça au Sebaou; son cours mérite de fixer particulièrement l'attention, car de temps immémorial il a servi de base aux opérations militaires contre la Kabylie, soit du temps des Romains, des Turcs ou des Français. Parallèle à l'Oued-Isser, ce fleuve offre une première ligne d'action d'autant plus avantageuse que le second cours d'eau trace en arrière une deuxième zone stratégique. Il forme la plus grande vallée de la région de l'ouest; circonscrite par de hautes montagnes, elle donne un accès relativement facile chez des tribus belliqueuses. Sur le versant méridional de Drâ-el-Mizân (le bras de la balance) et du massif des Guechtoula, la Kabylie est limitée par la plaine du Hamza et de la Medjana.

L'étendue du pays peut être évaluée à 8,000 kilomètres carrés, et celle du littoral est d'environ 146 kilomètres de Dellys à Bougie.

La population de cette région a été approximativement fixée à 380,000 habitants. Remarquons qu'il est difficile de rien préciser à cet égard, les statistiques reposant sur le nombre de guerriers de chaque tribu; et que tout kabyle est soldat. L'extrême fertilité

des vallées et de certaines parties boisées contraste avec les flancs dénudés des montagnes couvertes de neiges éternelles qui ne peuvent être habitées. Rapportons-nous en donc au chiffre donné par M. le général Daumas, un des hommes qui connaissent le mieux l'Algérie.

La configuration de la Kabylie peut se résumer ainsi : le Jurjura, parallèle à la mer, formant la ligne de fait du Sebaou à l'ouest et de l'Oued-Sahel au sud et à l'est.

Le point le plus approché du territoire d'Alger est le pont de Ben-Henni situé sur l'Isser, à 52 kilomètres seulement de la ville. Rappelons en passant que ce fut par ce point que l'émir El-Hadj Abd-el-Kader pénétra dans le pays kabyle pour y prêcher la guerre sainte, voyage qui n'eut aucun succès.

Voici en quels termes l'historien Ebn-Khaldoun décrit la région kabyle : « Le territoire des Zouaoua » est situé dans la province de Bougie et sépare le » pays des Ketama de celui des Sanh'adja. Ils ha- » bitent au milieu des précipices formés par des mon- » tagnes tellement élevées, que la vue en est éblouie, » et tellement boisées, qu'un voyageur ne saurait y » trouver son chemin. C'est ainsi que les Beni-Ghou- » bri habitent le Zîri, montagne appelée aussi Dje- » bel-ez-Zân à cause de la grande quantité de chênes » *zân* dont elle est couverte, et que les Beni-Prous- » sen et les Beni-Irâten occupent celle qui est située » entre Bougie et Tedellis (Dellys). Cette dernière » montagne est une de leurs retraites les plus difficiles

» ciles à aborder et les plus faciles à défendre. De là » ils bravent la puissance du gouvernement (de Bou- » gie), et ils ne payent l'impôt qu'autant que cela » leur convient. De nos jours ils se tiennent sur cette » cime élevée et défient les forces du sultan, bien » qu'ils en reconnaissent cependant l'autorité (1). »

Constituant une société à part au milieu du peuple arabe, le Kabyle et l'Arabe n'ont qu'un point de contact : leur haine réciproque. Le mépris du montagnard travailleur pour l'habitant paresseux de la plaine ne peut être comparé qu'à l'orgueilleux dédain du cavalier de la tente pour l'habitant de la maison de pierre. Là, en effet, est la différence caractéristique des deux nationalités : l'Arabe à l'esprit poétique et indolent, ami du luxe, est le type de la vie nomade, le Kabyle aime par-dessus tout le foyer domestique, sa maison, son village; artisan infatigable, il laboure, sème, récolte, enserre. Pendant l'hiver devenu forgeron, menuisier, il fabrique les instruments de son travail. Été comme hiver, par le soleil ou par la pluie, sa vie est un labeur perpétuel.

Le Kabyle suit la loi naturelle des peuples montagnards, il émigre dans les plaines. Chaque année, les plus jeunes descendent travailler au moment des moissons. D'une sobriété à toute épreuve, vêtu d'une mauvaise *gandoura* (chemise), d'un bournouss en guenilles, nu-tête, les jambes garnies de peaux,

(1) Ibn-Khaldoun. Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes. Traduction du baron de Slane, t. I, p. 256.

il recueille, à la sueur de son front, le modeste pécule qui lui permettra d'avoir un fusil, une femme, une maison. Parfois ils se font soldats, soit à Tunis, soit dans les corps indigènes à la solde de la France; beaucoup ont glorieusement combattu en Crimée. Quelques-uns, prisonniers de guerre, ont fait le tour de l'Europe, et, revenus en Afrique, n'avaient qu'une idée, reprendre leur existence de travail. A l'époque de la domination turque, ces pachas d'Alger, qui n'avaient pu entamer le massif tout féodal de la Kabylie, et dont les efforts successifs s'étaient brisés devant l'indépendance du pays, avaient proscrit l'entrée des villes aux émigrants kabyles. Ce ne fut que quarante ans avant l'arrivée des Français que, sur les demandes réitérées des négociants et des consuls européens, les deys consentirent à admettre ces montagnards dans Alger et les autorisèrent à y trafiquer.

Les Kabyles de notre époque sont bien ceux dont Salluste a pu dire : ..... « Erat genus Numidarum » infidum ingenio mobili, novarum rerum avidum.... » Paganisme, donatisme, kharedgisme, toute hérésie nouvelle a été pour les peuples berbères une occasion de soulèvement, car leur esprit indépendant se plie difficilement à toute idée étrangère.

Autant l'Arabe est à la fois vain, orgueilleux et mendiant, autant le Kabyle, froid, dédaigneux, sera fier même avec les plus grands, il méprisera vos cadeaux, et la cupidité du Bédouin n'a pas d'écho dans son cœur.

Un Arabe vous baise la main, vous accable de salutations et de protestations ampoulées. Notre montagnard vous saluera, mais si vous ne faites pas attention à sa politesse, il pourra bien faire parler la poudre au marché prochain.

La femme et le degré de liberté dont elle jouit sont un des points critiques du degré de civilisation d'une société. On sait généralement à quelle condition malheureuse est réduite la *femelle* de l'Arabe : esclavage et labeur, voilà sa devise, être ignorée et cachée chez les chefs, est le sort des plus heureuses.

La femme kabyle sort le visage découvert, et assiste au repas. La législation lui accorde des avantages que le Korân, pris dans l'acception musulmane, est loin d'accorder au sexe faible. Bien souvent même elle a joué un grand rôle dans la politique. Ben-Khaldoun raconte que les Beni-Traten eurent jadis pour cheikh une femme appelée Chimci, qui fut d'un grand poids dans la conquête d'Abou'l-h'acen (1339). Récemment, à notre arrivée chez les Zouaoua, on s'entretenait beaucoup de Lella Fathma, épouse et vierge, qui influençait la Djéma de sa tribu et la poussait à résister à nos armes, jusqu'au moment où la soumission des Beni-Illitten la fit tomber entre nos mains.

Le jour férié des musulmans est le vendredi (djemmâa, jour de la réunion); chez les Kabyles, c'est le dimanche *el-hâd*. Travailler ce jour-là est une infraction punie.

Le bâton, cette peine afflictive en usage perma-

nent chez les Arabes qui n'en ressentent aucune honte, n'a jamais été levé sur un Kabyle, qui le regarderait comme infamant.

Les crimes se rachètent à prix d'or, tous sont prévus et tarifés.

Un fait, dit M. le général Daumas, historien éloquent des mœurs et de l'histoire du pays kabyle, qui mérite « toute l'attention d'un peuple civilisé est ce-
» lui-ci : le Koran a dit : « dent pour dent, œil pour
» œil. » Cependant la Djema (Conseil) kabyle ne pro-
» nonce jamais une sentence de mort, l'exécuteur des
» hautes œuvres n'est pas connu dans cette société
» barbare. Le meurtrier cesse d'appartenir à sa tribu,
» sa maison est détruite, ses biens sont confisqués,
» un exil éternel le frappe : voilà la vindicte pu-
» blique, mais le champ reste encore libre à la ven-
» geance particulière. C'est aux parents de la vic-
» time à appliquer le talion dans toute sa rigueur ; la
» loi ferme les yeux sur ces sanglantes représailles,
» l'opinion les exige, le préjugé les absout..... »

C'est au fils à venger l'injure faite à la famille : en cas de mort du coupable, cette vengeance devient transversale, elle atteint le frère où les plus proches parents. Cette analogie avec les mœurs corses n'est pas la seule qu'on pourrait signaler. Voici une anecdote qui prouve quelle est la force de l'opinion à cet égard : Un Kabyle est assassiné, ses biens sont immédiatement placés sous le séquestre. Le frère de la victime a recours au chef du bureau arabe, se plaignant non-seulement de la confiscation des biens de

son parent, mais encore des siens propres ; la Djéma fut appelée à comparaître devant l'officier français, arbitre souverain. L'assemblée kabyle allégua comme justification naturelle que l'assassinat n'ayant pas été vengé par la mort du meurtrier, celui-ci avait été *nécessairement* stipendié par le frère de la victime.

Les vices contre nature, si fréquents parmi les peuples orientaux et invétérés chez les Arabes, sont complétement inconnus en Kabylie.

Le kef et le hachich y sont sévèrement proscrits. Il faut avoir parcouru le pays arabe pour apprécier à leur juste valeur les riches cultures et l'industrie des Kabyles. Leurs montagnes couvertes d'oliviers et de figuiers, les vallées ensemencées de céréales, de trèfle, de luzerne, font un contraste frappant avec les maigres sillons des champs arabes. Dans un jardin kabyle, bien clos avec des pierres sèches ou des haies, on trouvera des pêchers, des orangers, des vignes, des abricotiers, des caroubiers, du poivre rouge, des artichauts, des pommes de terre. Cette dernière culture, complétement inconnue en Afrique avant l'arrivée des Français, fut remarquée chez des Européens par des émigrants kabyles, qui introduisirent immédiatement ce précieux alimentaire dans leurs cultures.

Ils greffent les oliviers, richesse principale de la contrée, et chaque année de nombreux pressoirs expriment des flots d'huile qui, vendus sur les marchés, alimentent la régence de Tunis, l'Algérie, et dans le sud, par Bou-Saada et M'sila, jusqu'au pays

des noirs. A l'entrée de chaque village, ou dans l'intérieur de chaque maison, on remarque des pressoirs à vis très-bien montés, comme ceux dont se servent les vignerons de la Saintonge.

Il existe sur les montagnes kabyles de nombreuses forêts, dont les essences principales sont le chêne, le chêne-zân, le noyer, le frêne. Jadis les Turcs achetaient, sur les marchés frontières de la Kabylie, les bois nécessaires à leurs constructions navales; l'agha l'ah'ia fit approvisionner dans ce pays les ports de Dellys et de Bougie.

Le fruit du chêne à glands doux (*Bellout*) constitue un alimentaire précieux pour l'hiver; les Kabyles mangent ces glands bouillis ou en farine.

Un fait remarquable à beaucoup d'égards, et qui peut paraître extraordinaire dans cette population laborieuse, est le stigmate honteux attaché aux ouvriers qui travaillent les métaux : guerriers et cultivateurs, ils ont cependant besoin du fer pour leurs armes et leurs charrues. Les tribus de Marabouts, qui constituent la noblesse des démocraties kabyles, repoussent ce genre de travail, répulsion que nous retrouvons dans les tribus berbères du sud. Forgerons et armuriers appartiennent à la basse classe. Généralement ce sont les juifs qui exercent spécialement la profession d'orfévres; ils ne sont pas aussi méprisés que chez les Arabes. Leur type est celui si répandu en Orient, leur costume est le même que celui des Kabyles, seulement ils portent un turban noir. Leurs bijoux en or, en argent, en étain, con-

sistent en boucles d'oreilles, colliers, agrafes, bracelets, ornements et ciselures d'armes. Les tribus dans lesquelles on trouve le plus d'israélites, sont celles des Beni-Aidel et des Beni-Khïar.

Les armes kabyles, principalement les armes blanches, jouissent d'une grande renommée. Les poignards ou sabres (*khôdmi, sif*) appelés *Flissa*, du nom des Flisseh-el-Bahr, où ils sont fabriqués, sont recherchés. Plusieurs villages des Beni-A'bbas se livrent à la fabrication des armes à feu; il y a des ouvriers spéciaux pour les platines, les canons de fusil. Du temps des Turcs, les Kabyles tiraient le fer d'Alger, mais depuis le blocus des Francais, ils sont forcés d'employer des fers du pays qui sont de qualité inférieure. La tribu des Beni-Slîman possède de nombreux gisements de ce minerai, notamment dans le *Djebel-Kendirou*. Les armes à feu sont généralement moins bien ornées que celles des Arabes. Nous avons eu occasion, après la soumission des Beni-Henni, de voir beaucoup d'armes arrangées avec des pièces d'armurerie européenne, et dont les armuriers avaient tiré bon parti; quelques yatagans venaient de Tunis. Les sabres et poignards kabyles portent une marque de fabrique qui consiste dans la variété du dessin placé à la base de la lame; on peut reconnaître ainsi la tribu et même la fraction où ces armes ont été travaillées.

A la Kala des Beni-Abbès, l'une des villes les plus riches du pays, à Djemma-t'es-Sah'aridj chez les Beni-Fraoucen, à Aït-H'assen des Beni-Henni, bour-

gades importantes, il y a de nombreuses forges où sont fabriqués des socs de charrues et d'autres outils aratoires.

La configuration de la région kabyle est peu favorable à l'élève du bétail; aussi, à part quelques troupeaux de chèvres dans les montagnes, quelques bœufs sur les versants, les cultivateurs possèdent peu de bestiaux. Ils ont peu de laine.

C'est de la plaine de la Medjana, sise au sud du pays kabyle, qu'ils font venir les éléments nécessaires à la confection de leurs vêtements. Le Beni-Abbès, riche et puissante confédération, qui tire à la fois ses richesses de la plaine et des montagnes, fournit de grandes quantités de laine qui, répandue dans toutes les tribus, est filée et tissée par les femmes, puis cousue par les hommes; on en fait des bournouss, des haïks. Les Beni-Abbès jouissent d'une grande renommée dans la fabrication des vêtements, qui sont recherchés non-seulement en Kabylie, mais dans toute l'Algérie, pour leur finesse et leur blancheur.

Un grand nombre de moulins, mus par des chutes d'eau, témoignent de l'industrie de ces montagnards, qui élèvent de nombreuses abeilles, et se livrent, dans certains cantons, à l'extraction du sel.

Lorsque les neiges confinent les Kabyles dans leurs demeures, ils confectionnent des paniers, des cordes, des nattes avec les tiges de palmiers nains et d'h'alfa, divers ouvrages en bois, tels que cuillers, manches d'outils, de grands plats à couskoussou, connus sous le nom de *guessâa*.

Les Beni-Raten, et les R'boula fabriquent de la poudre qui se vend un prix fort élevé, quoique de très-médiocre qualité.

L'art du potier est exercé dans plusieurs tribus qui excellent dans ce genre d'industrie : des lampes à vingt ou trente becs, des vases, des plats, des amphores rappellent par leurs formes et leurs brillantes couleurs les poteries romaines. A cet égard, il y aurait de bien curieuses inductions à tirer.

Nous ne terminerons pas cet aperçu des industries kabyles sans parler des faux monnayeurs.

Le faux monnayage se pratique dans certaines tribus sur une vaste échelle et y atteint une grande perfection. Ce n'est guère qu'à la tranche qu'il est possible de les reconnaître.

Les Beni-Yenni, où nous avons séjourné il y a peu de temps, excellaient dans ce coupable métier ; nous y avons trouvé plusieurs matrices types de nos monnaies.

Dans l'idée kabyle, ce crime n'est même pas un délit ; car, d'après la loi musulmane, il n'y a culpabilité que dans la contrefaçon de la monnaie nationale.

Des négociants de Tunis et du sud viennent y faire des commandes importantes en faux numéraire (1).

Sous la domination turque, il y eut un moment où les provinces barbaresques furent infestées de pièces fausses à un tel point que les pachas firent saisir, sur les marchés, tous les Kabyles de la tribu

(1) Le prix de la fausse monnaie est de 25 pour cent de la valeur qu'elle représente.

de Beni-Yenni, jusqu'à ce que les gens d'Aït-el-Arba, centre principal de la fabrication, livrassent leurs ustensiles. C'est ce qu'ils firent pour délivrer leurs frères ; mais ils n'en reprirent pas moins leur industrie. Il a fallu de la part du gouvernement français la plus rigoureuse surveillance pour empêcher les coupables d'écouler leurs marchandises.

L'Arabe vit en société éminemment aristocratique, au désert comme dans les k'ssours, sous la tente comme dans les cités ; c'est l'expression vivante de la féodalité, qui régissait l'Europe au moyen âge : même vie, mêmes mœurs, mêmes rivalités, partout domination et servage, priviléges et redevances. La guerre, la chasse, les chevaux, les chiens et les faucons, voilà la vie d'un cavalier de *grande tente*, exerçant l'hospitalité comme un seigneur du XIIe siècle ; partout le sentiment invétéré du respect pour la tradition, pour ceux que la naissance appelle au commandement.

Le Kabyle est tout l'opposé.

Le principe démocratique est la base du gouvernement en vigueur. Nul ne peut prétendre à exclure cette forme sociale pour accaparer un pouvoir despotique sans précédent dans les annales de ce peuple.

L'Arabe est fanatique de sa religion.

Le Kabyle est un tiède sectateur de Mahomet ; chez lui le besoin de liberté étouffe tout d'abord les idées d'une religion qui repose sur un despotisme aveugle et sans borne.

Chaque tribu (*arch* ou *kharouba*) se subdivise en fractions ou *ferkha*, qui se partagent elles-mêmes en *dechera*.

Les membres d'une dechera, unis tous par les liens de la parenté, nomment un *dahman* qui les représentera à la *djêma* (conseil).

La djêma, composée de tous les dahmans du village, administre la localité. Elle perçoit les impôts, dont la plupart, payés en nature, sont consacrés à l'entretien des mosquées et des travaux d'utilité générale.

Cette assemblée nomme un magistrat appelé *amîn* dont les attributions, assez restreintes, consistent tout au plus dans l'application des amendes qui sont presque les seules dispositions pénales du Code kabile. De ces amendes il ne peut augmenter le taux, mais il peut le réduire dans les cas particuliers; ce qui se fait souvent par l'influence du dahman dont relève le coupable.

Tous les amîns de la tribu forment la djêma supérieure, présidée elle-même par un de ses membres qui est l'Amîn-el-Oumîn (amîn des amîns).

Cette djêma supérieure s'entend avec les djêma des autres villages, de manière à former des confédérations qui, laissant à chaque centre sa liberté individuelle, les rallie au danger commun.

Comme on le voit, c'est une constitution républicaine ne permettant rien à l'autorité d'un seul, et qui, à beaucoup d'égards, rappelle l'ancienne organisation des hauts cantons suisses.

Les dissensions intestines sont fréquentes, car chaque jour des intérêts rivaux sont en jeu. Aussi la guerre est-elle l'état permanent de ces tribus, à moins qu'un danger du dehors ne réunisse ces ennemis de la veille pour la défense commune.

C'est pour recommencer le lendemain une lutte plus acharnée encore dont les traditions perpétuent l'usage, que l'amour-propre soutient et que les femmes encouragent.

Chaque alliance de plusieurs djêmas forment un *soff* (ligue, proprement ligne).

La Kabylie est subdivisée en une foule de soffs opposés dont les conquérants ont constamment cherché à favoriser les ambitions et les rivalités.

La famille, les propriétés de chacun sont sous la protection du soff auquel il appartient. Le Kabyle partira avec le contingent fédéral, confiant dans la force de cette alliance commune.

Souvent une tribu, un village même est divisé en soffs très-opposés de politique et de conduite. Si un Kabyle ne veut être victime de la rivalité de deux soffs, il faut nécessairement qu'il appartienne à l'un ou à l'autre. Un fait remarquable, c'est que cette division, qui partage parfois une seule ville en deux forteresses ennemies, se retrouve dans les bourgades sah'ariennes, Tuggurth, R'adamès, jusqu'à Fez, la plus célèbre des villes bipartites.

Les villages kabyles, couverts en tuiles ou en chaume (1), blanchis à la chaux, entourés de vignes,

(1) Il y a une notable différence entre les bourgades des tribus fron-

de jardins, perchés sur le sommet des montagnes ou accrochés à leurs flancs, ressemblent beaucoup à nos bourgs de France.

Les cinq grands grands villages des Beni-Henni, enlevés par nos colonnes au mois de juin, étaient de véritables villes, avec des bazars, des rues, des fondouks, des cafés; elles étaient placées sur des mamelons, séparées entre elles par d'immenses cimetières, vastes nécropoles où, suivant les usages musulmans, de nombreuses générations reposent les unes à côtés des autres. Il y avait beaucoup de maisons à deux étages, avec cour; l'étage supérieur est toujours réservé aux femmes, beaucoup de chambres sont ornées d'arabesques d'un dessin naïf et grossier. Les portes des mosquées et des zaouïa étaient artistement composées de pièces de bois formant une sorte de marqueterie.

Dans d'autres cantons plus pauvres ou plus exposés aux rigueurs de l'hiver, les maisons sont basses et couvertes de terre pour résister aux amas de neiges; il y en a même de couvertes en liége.

Peu de villages ne sont pas blanchis, au moins extérieurement, à la chaux; en tout cas les mosquées le sont toujours. Beaucoup n'ont pas de minarets et sont de simples zaouïas ou chapelles placées sous l'égide d'un marabout vénéré des localités voisines; dans les cantons pauvres ce ne sont que de chétives masures.

tières et celles de l'intérieur du pays. Ces dernières, moins exposées aux invasions étrangères, sont mieux construites et toujours couvertes en tuiles.

Lorsque la colonne expéditionnaire descendait aux Beni-Illitten, c'était un coup d'œil pittoresque de voir de nombreux villages élevés sur les contreforts qui bordent l'Oued-Djêma : au milieu des toitures d'un rouge sombre, se dressaient orgueilleusement les blancs minarets des mosquées qui semblaient lutter de hauteur et de propreté avec ceux des villages voisins et attester l'opulence de leurs habitants. Car l'état d'entretien de la mosquée est le critérium certain de la richesse d'un village, leur édification et leurs réparations étant prélevées sur le fonds général de l'impôt.

Nous ferons cependant remarquer que les Kabyles sont de tièdes musulmans : pour eux l'islamisme est un fait accepté. Si les zaouïas et les marabouts sont un objet de vénération de la part des populations, c'est plutôt par tradition que par esprit purement religieux : ils sont aujourd'hui musulmans comme à une autre époque ils ont pu être chrétiens.

Ceci nous rappelle un fait qu'il ne faut pas omettre, c'est que dans quelques tribus les Kabyles portent tatouée aux tempes une croix grossière, symbole dégénéré dont ils n'ont conservé qu'un vague et matériel souvenir. Ce fait, remarqué dès 1610 par le chanoine espagnol *Don Diego de Hædo* (1) se perpétue encore.

L'instruction, on le comprendra, est peu répandue chez un peuple exclusivement préoccupé

(1) Topografia y Istoria general de Argel, chap. II. Valladolid. 1612.

d'intérêts matériels : même dans les familles de marabouts, l'éducation ne dépasse guère la lecture et une mauvaise écriture. Le Koran est comme chez tous les musulmans la base et l'unique élément de cette éducation. Quelques *tholbas* ont des connais- peu étendues en controverse religieuse. Mais le Touh'it (droit théologien) qui compte tant d'adeptes à Tunis, à Kairouan, à Alger même, ne fait guère de prosélytes dans les Zaouïas Kabyles.

Le langage s'est ressenti de l'ignorance de ces peuples, partout il a subi des altérations.

Le Berbère comprend plusieurs dialectes qui sont généralement classés de la manière suivante.

Le *Zouaoua*, langue de la grande Kabylie de Dellys au Hamza jusqu'à Bône et qui peut être pris pour type (1).

Le *Chaouïa*, dialecte moitié arabe de la province de Constantine.

Le *Zenatia*, usité dans l'Ouarenseris, dans le Dahra.

Le *Guellah'ia*, parlé par les Kabyles du Maroc, paraît être un rameau tout à fait à part de la langue berbère et est incompris par les tribus des plaines.

Presque tous les Kabyles parlent l'arabe, car tous émigrent vers les pays arabes et y ont des relations commerciales, tandis que les marchés kabyles fermés aux trafiquants arabes ôtent à ceux-ci tout moyen d'apprendre cette langue, qu'ils affectent du reste de tenir en profond mépris. Les tribus limi-

(1) On annonce la publication prochaine, par M. le capitaine Hanoteau, d'une grammaire de ce dialecte.

trophes des deux nationalités font communément usage de l'une et de l'autre.

Les relations observées depuis quelques années par les archéologues et les philologues entre divers idiomes de l'intérieur de l'Afrique, les inscriptions libyques et phéniciennes avec la langue berbère ont à juste titre excité la curiosité des savants.

M. le baron de Slane, à la suite de son érudite traduction de Ben-Khaldoun, a présenté un remarquable aperçu de la langue berbère. Il y a peu de mois l'Académie des inscriptions et belles lettres a fait paraître par l'organe de M. Reynaud un rapport sur les dialectes du nord-ouest de l'Afrique depuis les régences de Tunis et de Tripoli jusqu'à l'océan Atlantique depuis la Méditerranée jusqu'au Soudan, travail philologique et géographique, encore inédit et dû à M. Geslin mort récemment à El-Aghouat; le lecteur y trouvera un excellent résumé d'une question dont la solution encore indécise sera d'un grand poids dans l'histoire des peuples du nord de l'Afrique.

Placés par la configuration de leur sol dans des positions faciles à défendre, guerriers et agriculteurs, amis de l'indépendance, les Kabyles ne manquent pas de certaines notions stratégiques. En 1855 on vit, près de Drâ-el-Mîzân, deux soffs ennemis ouvrir réciproquement de nombreuses tranchées et construire d'énormes tours crénelées en bois du haut desquelles leur feu plongeait dans les ouvrages ennemis. Ce ne fut qu'au moyen de nom-

breux abattis d'arbres qu'on arrêta la marche de ces machines.

La conquête récemment achevée de la grande Kabylie offre une voie nouvelle à l'industrie et au commerce. Trois ports, Dellys, Djijelly, Bougie peuvent écouler au nord les produits de l'activité laborieuse des Kabyles, tandis qu'au sud Sétif, Aumale, les marchés de la Medjana attireront un mouvement continu d'échange avec les populations errantes du sud que *leur ventre attire dans le Tell*. C'est non-seulement un vaste territoire pacifié, mais encore toute une contrée acquise à l'agriculture et au commerce de l'Algérie !

Baron Henri Aucapitaine.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

RELATION DU VOYAGE DE M. LE CAPITAINE DE BONNEMAIN, D'EL-OUED A R'DAMES (1856-1857), par M. A. CHERBONNEAU, professeur d'arabe à la chaire de Constantine, avec une grande carte itinéraire où se trouvent le plan de R'dames et l'esquisse des routes vers cette ville. Brochure in-8°.

CONSTANTINE ET SES ANTIQUITÉS, par M. *Cherbonneau*, professeur d'arabe à la chaire de Constantine; broch. in-8°.

VOYAGE DANS L'AFRIQUE AUSTRALE exécuté, de 1849 à 1856, par le docteur *Livingstone;* résumé historique, par M. *V. A. Malte-Brun*, redacteur en chef des *Nouvelles Annales des Voyages*. In-8°, accompagné d'une carte itinéraire.

VOYAGE DANS L'AFRIQUE CENTRALE, exécuté de 1850 à 1855 par *J. Richardson*, *H. Barth*, *A. Overweg*, résumé historique par M. *V. A. Malte-Brun*. In-8°, accompagné d'une belle carte itinéraire.

AFRIQUE ÉQUATORIALE, notice sur les découvertes récentes des missionnaires anglais, et sur l'existence de plusieurs grands lacs dans l'intérieur de ce continent, suivie du mémoire de R.-J. Erhardt, par M *V. A. Malte-Brun*. Brochure in-8 avec une carte.

EXPÉDITION A LA RECHERCHE DES SOURCES DU NIL, journal de M. *Thibaut*, publié par les soins de M. le comte *d'Escayrac de Lauture*. In-8° avec une carte du bassin du Babr-el-Abiad ou fleuve Blanc, d'après les travaux de MM. *d'Escayrac de Lauture*, *d'Arnaud*, *Brun*, *Rollet*, *Rebmann*, etc. 3 fr. 50 c.

COUP D'OEIL RAPIDE sur les informations obtenues depuis la fin du XVIIIe siècle au sujet de l'intérieur de l'Afrique septentrionale, comparées avec les découvertes faites jusqu'à ce jour dans la même région, suivi des réflexions sur le cours du Kouara, sur l'hydrographie, etc.; par M. l'abbé *Dinomé*, chanoine honoraire de Blois, membre de la Société de géographie. In-8°, avec une carte.

VOYAGE EN ABYSSINIE, exécuté par une commission scientifique dont faisait partie M. *Théophile Lefebvre*, lieutenant de vaisseau :

RELATION DU VOYAGE. 2 vol. in-8, papier grand raisin vélin, avec vignettes et une grande carte. 30 fr.

ITINÉRAIRE, DESCRIPTION ET DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, observations de physique et météorologie, statistique, linguistique, ethnologie, archéologie. 1 vol. in 8, papier raisin vélin. 15 fr.

ALBUM HISTORIQUE, ethnologique et archéologique, 59 planches in-f°, dont 33 tirées en couleur et retouchées au pinceau, et une grande carte. 140 fr.

VOYAGE A LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE exécuté par le brick *le Ducouëdic*, sous le commandement de M. *Guillain*, capitaine de frégate. Publié par ordre du gouvernement. 3 vol. grand in-8°, et un atlas gr. in-f° lithographié, avec plusieurs grandes cartes gravées. 102 fr.

Les 3 volumes séparément. 30 fr.

VOYAGE DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE, comprenant l'exploration du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à la Falamé, au delà de Bakel; des mines d'or de Kéniaba, dans le Bambouk; des pays de Galam, Bondou et Wooli; et dans la Gambie, depuis Baracounda jusqu'à l'Océan; exécuté par une commission composée de MM. *Huard-Bessinières*, *Jamin*, *Raffenel*, *Peyre-Ferry* et *Hottin-Patterson;* rédigé et mis en ordre par *Anne Raffenel*. 1 vol. in-8, papier grand raisin vélin et atlas in-4, figures coloriées. 20 fr.

MAROC (LE) ET SES TRIBUS NOMADES. Excursions dans l'intérieur, chasses, détails de mœurs, superstitions, coutumes, etc., par *J. Drummond Hay*, trad. de l'anglais par Mme *Belloc*. 1 vol. in-8°. 7. fr.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES SUR L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE, comprenant l'histoire des voyages entrepris ou exécutés jusqu'à ce jour pour pénétrer dans l'intérieur du Soudan; l'analyse de divers itinéraires arabes pour déterminer la position de Tombouctou, etc.; suivies d'un appendice contenant divers itinéraires traduits de l'arabe par MM. le baron Silvestre de Sacy et de la Porte; par M. *C. A. Walckenaër*, membre de l'Institut. In-8° accompagné d'une grande carte. 9 fr.

VOYAGE SUR LA CÔTE ORIENTALE DE LA MER ROUGE, dans le pays d'Adel et le royaume de Choa; par *C. E. X. Rochet d'Héricourt*, membre de la Société de géographie de Paris. 1 vol. in-8° grand raisin vélin orné de 12 planches lithographiées et d'une carte gravée. 16 fr.

VOYAGE (SECOND) SUR LES DEUX RIVES DE LA MER ROUGE, dans le pays des Adels et le royaume de Choa; par M. *Rochet d'Héricourt*. 1 vol. in-8° et atlas. 16 fr.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Ce, 26, rue Racine.

2

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
ALGER
1905

DOCUMENTS INÉDITS
Concernant les Relations de Marseille avec Tunis, Bizerte, Alger
(1620-1630)

1336

Par

L'ABBÉ M. CHAILLAN
DE L'ACADÉMIE D'AIX
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS ÉDITEURS
Rue Bonaparte, 82

DOCUMENTS INÉDITS

Concernant les relations de Marseille avec Tunis, Bizerte, Alger

(1620-1630)

Au commencement du XVIIe siècle Marseille eut à souffrir, peut-être plus que jamais, des Corsaires sortis de Tunis, Bizerte, Alger et de toute la côte des Etats barbaresques. « Des espions, des juifs, disent nos pièces d'archives [1], donnent incessamment avis aux Corsaires de toutes les voiles qui partent de Marseille, et leur facilitent les moyens de les surprendre ».

A la suite de l'erreur politique de Henri IV qui osa se permettre d'exciter les forbans algériens à courir sus aux Provençaux, la sécurité de la navigation et l'activité de notre ancien commerce furent en très grande partie détruites jusqu'au traité de 1628. Autour du cycle ou de la période de 1620 à 1630, avant, pendant et après ce fameux traité de paix, les documents inédits abondent en nos dépôts de manuscrits

[1] Archives de la Chambre de Commerce de Marseille. Manuscrits. Série AA, art. 460 et s.

de la Chambre de Commerce et de la Mairie de Marseille. Ici, il est « *remontré que le commerce du Levant est perdu si l'on n'entretient pas des galères pour empêcher l'extension de la piraterie barbaresque* » ; là, « *c'est un règlement royal pour la mer édictant la construction de 40 galères prêtes à servir hiver et été pour nettoyer les côtes* ». — *Des Lettres patentes portent permission d'armer contre les Corsaires; et pour encourager les armateurs provençaux qui n'osent plus sortir de leurs ports, tant les prises sont considérables, une prime royale accorde le don de 3.000 livres à quiconque capturera un vaisseau d'Alger armé pour la course* [1] »...

Enfin, la correspondance des négociants français établis à Tunis et à Alger [2] ainsi que les actes du *Necrologium religiosorum Sanctissimæ Trinitatis Redemptionis captivorum* [3], authentiquent, avec une concordance parfaite, des repressailles continuelles, d'interminables alertes, plusieurs longues

[1] Ibidem, AA, 462, etc. Sèries EE, CC, passim.

[2] Archives municipales de Marseille. Collection des Lettres.

[3] Algerii, gloriosa morte consummatus est *Pater de Monroy*... multos captivos solida pecunia emisit... apprehensus, per vicos crudeliter tractus, in carcerem aquam semiplenam conjectus, tres annos mansit. Tamdem œrumnis confectus, per duodecim annos generose sustentatis, meritis consummatus, anima Deo reddidit anno salutis 1620...

Algerii, gloriose vitam perdidit venerabilis *Pater de Palacios*, ducentos et viginti captivos redemit... cum sociis Bernardo de *Monroy* et Johanne de Aquila, in vincula Barbarorum incidit... in miseriis obiit, ut feliciter in cœlo viveret...

listes de prises, des mauvais traitements, l'esclavage, la mort violente...

Or, Marseille voulait à tout prix en finir avec de pareilles difficultés. La vie essentielle de cette antique cité étant le commerce, la navigation, les consuls de Marseille sont bien résolus à reconquérir l'amitié de Tunis et d'Alger. Et tandis que le très illustre Sanson Napollon poursuit la délicate mission qu'il a reçue de Louis XIII, les textes reproduits ci-après nous indiquent formellement que les représentants de Marseille négocient à la mode orientale, offrent des cadeaux aux délégués du Grand Seigneur de Constantinople, envoyent des présents soit à Alger soit à Tunis, rendent enfin plusieurs des captifs turcs « mis à la rame ».

En Tunisie, Issuf dey paraît d'humeur assez pacifique, mais les courses et toutes leurs funestes conséquences n'en sont pas moins à l'ordre du jour depuis La Goulette jusqu'à Bizerte. Voici à ce sujet une lettre très détaillée du consul. Nous l'avons trouvée dans nos recherches aux archives de la Chambre de commerce de Marseille [1] :

De Tunis, dernier juillet 1625.

A Messieurs les Consuls de Marseille

MESSIEURS,

« Despuis ma partence de ceste ville et celle jusques à présent non y a heu aulcune ocazion asurée de vous

[1] Arch. de la Chambre de Commerce de Marseille. Série AA. Consulats. Tunis. N° 513.

escrire sur ce qui arrive jornellement en nos cartiers. Cependant puisquy na esté, vous dirai que le 13me jour du mois de may sortirent de la Golette les set gallères de Bizerte savoir le sr Osta Morat et le sr Baissa sen allent fère le cours. Le 24 du juin le Baissa seroit arrivé seul aveq sa gallère en Bizerte ne sachent ou pouroint estre les aultres. Du despuis le 27 juin seroit arrivées les 6 galères amènent la Pat[]one et st françois de Malte ayant combatu audevent de Sanagosse le plus furieux combat se puisse voir ; bref les morts et blessés dune part et daultre a peu ou moings ne peult juger.

« Le 2e de juillet est mort le capitaine dune gallère et lavons ensevely dans léglise St Anthoine.

« Monsr de Mormillan fuct blesé auquel jy faict tous les remèdes du monde pour sa convalesence. Pour le reste des aultres chevaliers qui sont jusques dix huict demeurès en vie, et presque touts fort mal blessés et à la jornée murent, pour estre les blesseures quazi mortelles lhon y fait ce que peult.

« Daultre part je crois serès informé particulièrement de ung très destable faulx avanie inventèe au pouvre feu Jehan Fontet par ces mauldits Moresques luy ayant impozé quil avait dit mal de la loy de Momet, de telle fasson a esté faict ceste meschante tragédie quaveq toutes les forces de Yssuf day, du sieur Osta Morat, sieur Reget bay, na esté impossible révoquer sinquante marabouts faulx témoings quaccusoint ledit feu Jehan Fontet, auquel non content de sa mort ont fait tout son pouvoir lui faire couper

la langue, après le traîner par la rue et après le faire brusler [jus]qu'au martire. Je vous supplie et vous crie vengence audevent de dieu sur ceste canaille de Morisques, car ce sont la plus perfide race de gens qui sont sur la terre, le tout ce quils font aveq la force de largent quils ont et donnent quand ils veulent avoir ung sien agréable plaizir.

« Daultre part je vous supplie et vous conjure au nom de Dieu de la part du sieur Issuffo day dy envoyer ce garsson More de ceste cité, fils dune mère aveugle qui va demandant la aumosne touts les jours par les rues se prèsentant touts les jours audevent du sieur Issuf day, lequel menvoye quérir aveq plaintes de ceste femme, qu'à ceste demande jy respondeu que vous, messieurs, aviès donné largent à un nommé [Bat...bajarèt?] et qu'infailliblement le lui envoyriès.

« C'est pourquoi je vous supplie que cedit garsson soit présenté de votre part avant de v^tre^ année à celle fin quil puisse recoignoistre quils sont ces messieurs lui auront faict cest plaizir. Il m'a dit quil veut mander au grand duc le lui envoyer. Vous pourez assurer si le luy envoyera, mès ma dit quand veult avoir ceste obligation.

« Dong chers sieurs hobligés une personne qui nous porte affection et nous portera davantage lorsque aura lhonneur de dire les consuls de Marseille lui ont mandé ung esclave questait de son pouvoir.

« Dautre part le sieur Baissa vous escrit et à Monseigneur de Guise lui priant et à vous messieurs dy envoyer un turq esclave sur les galères lesquel est

trèhi d'Espagne, et à Marseille lont mis à la rame. Il sappelle Horlali Asan dorela hubeg en Turquie, fils Doli Mane. Il a prié et fait prier par touts ces messieurs de vous escrire que veux croire le feront. Ces messieurs sont des personnages qui peuvent assez dire mès domt la grase de non y avoir guières de bezoingt ; si tant est que manvoyes le personnage qu'ils demandent je vous prie quenchange me rendent quelques francois mal détenus entre ces marys questant esclaves [. . . . . .] le patron alors de sa mort les a laissés franq, et parce que sa vie de franchise est perdue il a prins les francois comme a fait de toutes ses [choses ?].

« Donq si jenvoyes ce turq jaurai ces francois facilement, et surtout je vous prie avoir mémoire de ce garsson More de Livorne, et pour mieux lavoir le sieur Suffin enterprêteur de la force il vous dira quil est ce garsson.

« Suis marry de vous estre si long mais les afères destat ne peuvent estre donné par entendre en bref, si ce n'est que de vive voix.

« Au reste le maltratement quont recueu vos gallères de ceste cité cauzent ne peuvent sortir de ceste année aultrefois, sauf les galions bretons qui commencent à se metre en ordre pour sortir à otobre, quil ce en soit par avis en ceste cité.

« La santé grâce à dieu il est fort bonne ; avons de nouvelles que Argiers a heu de grand mal mais à présent, dieu aidant, disent quest abolly a cause de la chaleur en qui sommes. Reste à vous prier, mes-

sieurs, me fère digne de vos commandements à cette fin qu'en me faisant... me pourra dire à jamais que je suis et serai de cœur, messieurs, votre tres humble et tres obéissant serviteur.

JEHAN-BAP^te MAURE, consul. »

En dépouillant la collection des lettres des archives municipales nous avons mis la main sur le document qui suit. Il montre combien Marseille s'efforçait d'obtenir la bienveillance des autorités de Tunis et de Bizerte ; il nous renseigne aussi sur la politique habile des présents, offerts de part et d'autre, pour entretenir les bons rapports commerciaux.

A Messieurs les Consuls de Marseille

MESSIEURS,

« Jusques à présent nay heu l'honneur davoir aulcune [votre], que ta[nt] moins aurai à vous dire, et si ne fut que jay apprins aviès ch[argé] sur une barque de Cassis ung présent pour donner au tres illustre Seigneur Issuffo day, et pour l'illustre Seigneur Morat Ginores, capitaine général des galères de Bizerte, naurois suzet de vous escrire de sistôt. Et ay donnè avis audit sieur Issuffo day de la perte des présents, de quoi ex esté marry, vous remerciant de la bonne amour et s[ouvenance] ; que de ce ma ordonné de fère charger sur le vaisseau Sainte-Anne, patron Honorat Sabatiè de Sixfours, une garace de

datis pour chaqun et ung cafas de datis araizins, pour repartir à vous 4 messieurs, vous priant de ne reguarder si le présent est petit, de quoi je vous prie monstrer la grandeur ex esté bonne occasion et luy remerciant...

« Lesdit sacs datis sont estés consignés au patron Anthoine Redon lesquels sont bien conditionés, que Dieu aydant de la recue ex donner à celle fin, ex puis fere le remerciement et suivant ce que fera je prierai N. S. vous donner bon contentement et meilleure fin, et moy je puis dire suis et serai à jamais,

Votre très affectueux et très humble,

JEHAN-BATTISTE MAURE. »

De Tunis ce 28 mars 1626 [1].

Nous avons eu la curiosité de chercher en quoi consistait l'envoi des dons marseillais déclarés comme perdus dans les lignes précédentes. Voici ce que nous avons pu trouver dans les bullettes de la mairie, aux titres des dépenses extraordinaires, depuis décembre 1625 jusqu'à fin mars 1626 :

« Présent fait au dernier venu de Constantinople pour traicter la paix avec Thunis...

« Mandat n° 612.

Role du prèsent...

[1] Archives municipales. Collection des lettres.

Premièrement :

Pour 13 livres d'eau de vie à raison de 12 sols la livre.....	l. 7	—	16s
Pour cinquante livres riz à raison de 7 livres, 10 sols, le quintal.....	l. 3	—	15
Pour six galines à 18 sols pièce.....	l. 5	—	8
Pour deux dindons à 32 s. pièce.....	l. 3	—	4
Pour achept dung moton.....	l. 4	—	6
Pour 12 pots de vin, six de rouge et six de muscat.....	l. 3	—	8
Pour 40 livres poumes à ung sol, 6 den.	l. 3		
Pour une corbe pour mettre les dites poumes.....			5
Pour ung coffin pour mettre le riz.....			15
Pour neuf fioles verre tant pour mettre l'eau de vie que vin à cinq sols pièce.	l. 2	—	5
Pour port dudit présent.....			8
	34 l.		10

Mandons à vous, César Lambert, trésorier de la présente ville de Marseille que des deniers de votre recepte payer à Vézian Ermite trente quatre livres, 10 sols.

Fait à Marseille le cinquième jour de décembre 1625.

SALOMON, consul ; DURAND, consul ;
A. ROQUETTE, consul; JEAN DE CABANNE, assesseur ».

Peut-être le renseignement de ce rôle communal répond-il à l'information du consul de Tunis ; dans

tous les cas, il a certainement de l'intérêt, et il convient d'autant plus de le rapprocher des données de la lettre précédente que, vérification faite, aucune autre trace de dépenses extraordinaires ne se rencontre inscrite sur cet article, à cette époque précise.

Les numéros 653 et 715 [1] des mandats municipaux que nous citons ci-après sont précieux et curieux à divers titres. Nous croyons devoir noter spécialement la présence, au grand dîner de gala du jeudi gras offert au « cappigi » et à toute sa suite, du sieur Suffin, qualifié « d'enterprêteur de la force » par le consul J.-B. Maure, en son précédent document du 31 juillet 1625.

« Mandons à vous, sieur César Lambert, trésorier, etc... payer à Jehan Charbonnier, hoste, la somme de cent dix livres à laquelle avons modéré les vivres, pain, vin, dessert, fatigages, et aultres choses par luy fournies le *judi* gras que le cappigi de Constantinople [2] vinst dîner dans la maison commune avec ses serviteurs, sieur Suffin et aultres au nombre de quinze à table, et faict ladiste dîner par commandement de Monseigneur notre gouverneur et pour donner subject audict Capigi de faire que ceulx d'Algier se tournent à l'observation de la paix avec les francois ensuite du commendement que luy porte de la part du Grand Seigneur.

[1] Archives communales de Marseille. Comptes trésoraires, 1626.

[2] « Mandat pour le coust du dîner fait au cappigi de Constantinople ». Arch. communales.

« Et plus rapportant le présent mandat avec acquit...

Fait à Marseille le cinquième jour de mars 1626.

SALOMON, consul ; DURAND, consul ;
ROQUETTE, consul. »

Mandons à vous, César Lambert... payer à Honoré Sourel la somme de dix sept livres dix huict sols tam pour les douze gallines données au Capigi venu de la part du Grand Seigneur portant et commandant à ceulx d'Algier d'observer le traité de paix, à raison de dix huict sols la pièce, que dung mouton vif se montant sept livres deux sols...

Fait à Marseille ce dixième jour de juin 1626.

. . . . . .

Concluons de l'ensemble des événements historiques résumés jusqu'ici que l'ambassadeur de Cézy et le député Sanson Napollon, à Constantinople [1], Jean-Baptiste Maure, consul, et Issuf, dey, à Tunis, les gouverneurs de Marseille et les délégués du Sultan, tous travaillent ardemment en vue d'un accord commercial entre les côtes provençales et les Etats Barbaresques.

Pour réussir définitivement il fallait gagner Alger. Cette ville, d'après un rôle des familles exact, fait en

[1] Arch. de la Chambre de commerce. Série AA, art. 143 et suiv.

1621, et transmis dans une lettre au savant Peyresc[1] renfermait l'étonnant total d'environ 200.000 âmes, dont 20.000 esclaves... Avec leurs courses sans limites, les écumeurs de la Méditerranée entassaient à Alger un butin immense, des richesses colossales, une haine aussi fière qu'impitoyable.

Jean Sauron et Joachim Peyx étaient allés en députation auprès du dey pour traiter de la paix.

Leurs frais de voyage sont au numéro 630 des comptes trésoraires. Les voici :

« Mandons à vous, C. Lambert, payer au sieur Jean Sauron et Joachim Peyx la somme de cent cinquante livres à laquelle ont esté arbitré toutes les prétentions que lesdits Sauron et Peys pourroint avoir contre ceste communauté pour raison de despenses extraordinaires par eulx faites commandement de ceste ville en Alger pour le traité de paix, pour lesquelles fornitures et despenses en avons instancé par devant Monsieur le lieutenant de l'Admirauté ayant par délibération du bureau et accord passés par devant maistre Giraudon, notaire, secrétaire de ceste communauté, toutes leurs prétentions et fornitures esté modérées à cent cinquantes livres.

Fait à Marseille, le neufvième jour de janvier 1626 ».

De retour de sa mission de Constantinople, Sanson Napollon fut envoyé à Alger. Nous l'y rencontrons en juin 1626. La vue d'innombrables captifs l'émeut,

[1] Publication de Tamizey de la Roque

il en sauve un certain nombre, mais des difficultés insurmontables l'obligent à rentrer en France. A cette date nous lisons dans les registres du compte trésoraire [1] :

« Mandons à vous, César Lambert, etc., payer la somme de trente six livres que tam avez donné par notre commandement à dix huict pouvres francois que estoient venus d'Algier desclavitude et lesquels ont faict leur carantaine à nos Isles où ceste communauté y a fourni de vivres pour estre en distance Marseille (*sic*) et n'avoir cognaissance de personne...

« Et donné ladite somme pour leur vivre et leur norriture pour sallant retirer à leur maison...

« Et en rapportant le présent mandat avec acquit, etc...

Fait à Marseille, le vingtième doctobre 1626 ».

Pour conclure la paix on avait essayé longuement la diplomatie, et procédé en même temps « par la voie habituelle, chez les Algériens, qui est la mangerie [2] », mais cela n'avait point suffit. Le génie de Napollon ajouta l'argent qui devint le prix du triomphe.

Marseille, toujours généreuse, qui avait prêté son concours au rachat des esclaves chrétiens sur lesquels, nous le savons par des textes aussi formels qu'abondants, trafiquaient ouvertement quantité de chrétiens,

[1] N° 790. Archives communales de Marseille.
[2] Lettre du consul aux gouverneurs de Marseille.

voulut bien concourir à la délivrance des Turcs captifs, condamnés aux galères.

La paix fut alors signée le 19 septembre 1628[1].

Hélas! ce traité, base de tant d'autres, commença d'être mal pratiqué, et l'observateur qui étudie, dans les faits précis, l'histoire d'Algérie si négligée, reçoit bien souvent une impression des premiers torts imputables aux Occidentaux.

« Nous vous tenons pour nos amis, maintenant nous sommes devenus comme frères, nous avons fait « défense à tous nos capitaines de coursayer en vos quartiers, et tous ceux qui viendront vous molester seront rigoureusement punis[2]. » Doivent s'ajouter à ces paroles du colonel des janissaires du divan d'Alger celles de Sidi Amanda, premier secrétaire : « Nous attestons devant Dieu que les Corsaires qui vont à Marseille et en ses mers seront châtiés... mais nous désirons avoir, ici, un consul qui soit homme de bien[3]... »

Ce consul, honnête, capable, demandé instamment par Sanson Napollon en date « du Bastion, 17 janvier 1629 » est enfin envoyé.

« Vous avez bien fait, écrit Sanson aux consuls de Marseille, d'envoyer le capitaine Nicoulin pour rési-

[1] Le texte en a été publié. Il est fort important pour l'histoire de ce temps si troublé. On a fait paraître aussi une étude sur Sanson Napollon et plusieurs de ses lettres. Le tout est fort incomplet en regard de tant de pièces instructives qui restent ignorées et inutilisées dans nos archives marseillaises.

[2] Alger, mars 1629. Lettre aux consuls de Marseille.

[3] Alger, février 1629. Lettre au capitaine Sanson Napollon.

der audit Alger. Il se peut attendre de lui bonne satisfaction, tant en ce qui regarde le service du Roi, que la protection de ses sujets...

« Vous verrez par les lettres de Ricou, consul d'Alger, comme il a été bien reçu en Alger et la résolution qu'ils ont de vivre en paix avec vous aultres... Le capitaine Ricou s'occupe dignement de sa charge, il est bien vu du Bassa et Divan d'Alger... Vous en auriez besoin d'un semblable à Tunis...[1].

La fatalité voulut que le célèbre chevalier de Razilly, revenant du Maroc, s'empare d'un vaisseau algérien, avec son équipage, malgré le ployement des voiles ordonné par le raïs, à la vue de l'étendard de la France.

Cette infraction grave du traité de paix, jointe à d'autres affaires en Sardaigne, au golfe d'Hyères, etc., produisit la rupture.

Voici, en cette pénible circonstance, deux lettres inédites adressées à Marseille par le consul d'Alger :

A Messieurs les consuls, gouverneurs, protecteurs et défenseurs de la ville de Marseille.

MESSIEURS,

« Je vous envoye la barque Sainte-Anne, patron Jehan Féraud. Par le commandement man a esté faict par le doan, ensemble les coppies des attestations de

[1] Du Bastion d'Alger, lettres des 4 juillet, 5 septembre, 12 octobre 1629.

prossédeure affins que vous me fassies responsse sur y celles et me donner le commandement comme je me doits gouverner, et le plustôt sera le meilleur. Car en ce pays ne fault point attandre qu'industrie. Puisque vous le verrés clairement aulx procédures quils ont faict contre moy je cherche le moyen de ly donner quelque satisfaction pour luy fere randre son vaisseau et équipaige ensemble les cept turqs que sont dans la galère de Monseigneur ce dizant estre d'Argers, comme encore pour l'affaire du vaisseau que alla à travers au gourf d'hières et fere que celluy qui apporte procuration des intéressés dudict vaisseau soit comptant et satisfaict et que le tout soit faict en bonne et due forme. Je ne say encore comme le tout passera et seppandant ji demeureray icy pour recepvoir voz commandements à l'arrivée de M. Sanson que je croys que sera bientost ycy suivant le mandement luy a esté faict par lagat et doan, et seppandant mantvoyes largent de quoy me suis engaigé pour ces affaires que ce sera la somme de mille cinq cens piesses de huit Reaut, de tout promettant vous en donner compte inssi que sera de raizon et pour couper chemin a plus grands frès, fault Messieurs tacher moyen pour moster dissy, car aultrement je ne puis éviter que de mengaiger davantage et par conséquent la ville. Puisque vous aultres, Messieurs, madves depputté pour le bien dicelle je cognois que cella est le chemin, je vous le dits comme homme quil ne dézire rien aultre chose pour le service de son Roy et de sa patrie, pour le regard de ladsistance que me

dictes que me donnera Amouza Raix a son arrivée, il a heu pron de peyne de ce garanty luy mesme ne pouvant advoir de faveur en ce païs sinon que avec la pointe de largent, seppendant vous plaira, Messieurs, me permettre de vous dire, Messieurs,

Votre très affectueux et obéissant serviteur,

Pour vous servir,

NICOULLIN RICOU, consul.

D'Algers, le 8e dessembre 1629.

A Messieurs les Consuls de Marseille,

MESSIEURS,

« Deppuis vous advoir escript que fuct le huictième de ce moys croyant advoir licensse ce jour là de ladicte barque que je vous envoye. Mestant prézanté devant le doan pour advoir la permission pour fère embarqué quelques esclaves fransois qui ce sont racheptés, il fuct dict datandre le samedy quinziesme de ce moys là où layant remonstré toutes les raizons quil ce pouvait sur ce subjet, enfin ont ordonné quil ne pourra party aulcuns esclaves fransois jusques à ce quil fust venu les cept turqs quils sont dans la galère de Monseigneur et encores le vaisseau et équipaige qui a esté pris par Monsieur de Reziliy. Je crois vous advoir escript de tout ce que cest passé depuis que je suis en ce païs, et cy vous aultres dézirès me tirer dicy le moyen cest danvoyer une barque avec doubles voilles et nen fère cacher un

père et traicter avec le patron de ladicte barque et que le tout soit faict secraitement, et encore luy embarquer lesdicts cept turqs pour les fère apporter icy et escripre à ces Messieurs du doan une belle lettre pour laffaire du vaisseau. Je croys que cella se peult fère fort facillement, je crois que cela seroit le meilleur chemin et le plus court et nous pourroit apporter plus de bien que de domaige. Pour ly fère recognoistre que nous navons point affaire dheulx puisquilz nous traitent de la fasson, et pour éviter despense [1], je vous envoye les lettres du Bacha et doan, verres le comptenu dicelles, et pour advis les pourrès remettre entre les mains du patron quenvoyerès pour servir au retour en cas de rencontre. Je ne mexpliqueray pas davantage mais je vous jure que je ne suis ycy que pour recepvoir vos commandements et les effectuer au péril de ma vie. Ceppendant me permetrès que je sois en attandant vostre volonté et me dire, Messieurs,

Votre très affectueux et très obéissant serviteur,

NICOULLIN RICOU.

D'Algers, le 16e dessembre 1629 [2].

[1] Le texte original est souligné exactement de la sorte.

[2] Archives communales. Collection des lettres, 1629. Du dépôt de la *Chambre de Commerce* il a été utilisé quelques lettres de Nicoullin Ricou. Elles sont de 1630.

Marseille ne répondit pas assez vite à l'appel de Ricou au sujet des réclamations de la Régence. Les pirates d'Alger, très enclins à tirer profit des hostilités, et au besoin à les provoquer à la moindre ombre du droit, coupent le trafic du blé, arrêtent le commerce avec les ports français, recommencent hardiment leurs prises en criant vengeance contre l'acte de M. de Razilly.....

Ricou proteste.

Il est maltraité et mis aux fers, tandis que les captifs français sont condamnés à des travaux plus durs.

Du Bastion, Sanson Napollon écrit le 20 décembre 1629 :

« Voyant que du côté de France commencent à rompre les premiers est cause que le consul Rique a été mis aux fers... »

Ce bon et honnête Ricou obtient sa relaxation par l'entremise de Sanson qui avait toutes les sympathies du divan d'Alger. Il n'en fut point reconnaissant.

Influencé par Blanchard, qui devint son successeur, et aussi par quantité de négociants marseillais jaloux de la situation privilégiée de Sanson, il écrit contre ce délégué supérieur de la France des accusations injustes, misérables, indignes de la loyauté nationale. La force morale que ledit Ricou avait perdue au bagne forme l'excuse de cet oubli et de ses continuelles demandes de rentrée à Marseille où il finit par arriver sans autorisation expresse.

Saluons ces consuls de Tunis et d'Alger, Jean-

Baptiste Maure, Nicoullin Ricou, et plus haut qu'eux, Sanson Napollon, ce glorieux calomnié.

Tous ces diplomates ou courageux capitaines ont élargi la voie de la civilisation et favorisé le commerce de Marseille avec les Etats Barbaresques en des temps extrêmement difficiles.

Il est patriotique de sortir de l'oubli et de la poussière les moindres parcelles de vérité historique touchant des citoyens qui prodiguèrent leur dévoûment et répandirent même leur sang pour l'honneur de la France.

AIX. — IMPRIMERIE B. NIEL

Islamisme

3

L'ASSISTANCE MÉDICALE FÉMININE

Chez les Musulmanes

SES DÉBUTS

PAR

Mme LA DOCTORESSE CHELLIER-CASTELLI

ALGER
IMPRIMERIE AGRICOLE ET COMMERCIALE
F. MONTÉGUT ET A. DEGUILI
11 bis, Rue Sadi-Carnot

1906

A Madame Emile LOUBET

Permettez-moi, chère Madame, de vous dédier ce modeste travail comme gage de reconnaissance pour la grande sollicitude que vous avez bien voulu me témoigner.

Alger, le 2 Avril 1906.

L'Assistance médicale féminine chez les Musulmanes

SES DÉBUTS

PAR Mme LA DOCTORESSE CHELLIER-CASTELLI

L'œuvre de l'Assistance publique chez les femmes indigènes de l'Algérie, étant donnée l'importance qu'elle a acquise depuis quelques années, aura un jour ou l'autre son histoire ; mais, si l'on en juge par ce qui a été déjà dit ou écrit au sujet des origines premières de cette œuvre, il y a lieu de craindre, croyons-nous, que cette histoire soit ou incomplète ou partiale. Pourquoi dès lors les artisans et les témoins de la première heure n'apporteraient-ils pas dès aujourd'hui les matériaux nécessaires soit pour faciliter la tâche de ceux qui traiteront plus tard cette question, soit pour les empêcher de commettre des erreurs ?

Oui ! mais apporter des matériaux, quand on a pris soit même une part active à la question, n'est-ce pas s'exposer à une sorte de récusation ?

Nous répondrons tout d'abord qu'il nous eût été facile de confier à un ami le soin de produire nos documents ; ensuite qu'il ne s'agit, en somme, que de faits qui sont d'hier et que, par conséquent, il est aisé de contrôler. En les exposant nous-même, nous éviterons tout au moins au public médical, auquel je m'adresse plus particulièrement, les appréciations et les éloges dont un ami n'eût pas manqué de nous couvrir.

C'est, en réalité, l'histoire des années de notre vie que nous avons consacrées au succès d'une œuvre d'Assistance publique que nous désirons relater ici en quelques pages. Nous croyons être en excellente posture pour l'écrire nous même, car d'une part, nous n'avons aucune raison de tirer vanité du peu que nous avons fait puisqu'il ne s'agit, en somme, que d'actes d'initiative. D'une autre part, nous ne pouvons ambitionner aucune récompense, attendu que nous possédons la plus haute qu'il nous ait été permis d'espérer : le succès de nos idées.

Appelée depuis longtemps à pénétrer dans les intérieurs musulmans, si rigoureusement fermés aux toubibs masculins, dès 1889-90 nous avons créé, à nos frais, dans le quartier de la Casbah, rue Boulaba, un dispensaire gratuit pour les femmes et les enfants. Nous avons pu ainsi nous rendre compte

des grands services que, dans un pays tel que le nôtre, la femme médecin peut rendre et du rôle important qu'elle devait être appelée à jouer dans les familles de nos sujets musulmans. C'est, pénétrée de cette idée, que nous demandions en 1894 au Gouvernement général de vouloir bien nous confier une mission en pays berbère. A notre grande joie, M. Cambon, en accueillant favorablement notre demande, nous désigna, comme but de nos explorations, l'Aurès, massif montagneux, au Sud de la province de Constantine, fort déshérité au point de vue des soins médicaux, ne possédant ni villages européens, ni voies de communications autres que des chemins muletiers.

Ces conditions, en apparence défavorables, comblaient en réalité nos vœux. Il nous paraissait particulièrement intéressant d'étudier la femme indigène, non plus dans un milieu mixte comme une ville en grande partie européenne et où se trouve mélangés tant d'éléments ethniques divers, mais isolée, au contraire, de tout contact européen. Il nous plaisait d'observer, en de telles conditions, ses véritables besoins, de connaître sa pathologie spéciale, son aptitude plus ou moins grande à contracter les maladies contagieuses régnant dans son milieu naturel et son pouvoir de réaction plus ou moins grand contre ces maladies. Y avait-il de ces affections auxquelles elle se montrât plus réfractaire que nos européennes, ou inversement? Les maladies organiques, celles particulièrement de l'appareil utéro-ovarien présentaient-elles chez ces femmes les mêmes modalités, la même fréquence que chez celles de notre race? Les affections cancéreuses, la syphilis, étaient-elles aussi répandues, présentaient-elles la même évolution etc. ?

En dehors même des considérations humanitaires, toutes ces questions offraient, on le voit, un intérêt scientifique et médical puissant. Aussi fut-ce, nous le répétons, avec joie que dans, les premiers jours de mai 1895, nous nous mîmes en route pour la région désignée.

Notre espoir ne fut point déçu et nous avons compris, dès nos premiers pas, que nous allions avoir un vaste et considérable champ d'études. C'était une opinion assez courante alors, et qu'avant notre départ nous avions de bien des côtés entendu ressasser, que nos populations indigènes sont moralement réfractaires à notre assistance, qu'elles dédaignent les secours de notre art médical ou, pis encore, qu'elles s'en méfient. Cette singulière légende reçut un éclatant démenti. Dans les quatorze localités que nous avons parcourues cette année-là dans l'Aurès, et en cinq semaines, nous avons eu à visiter plus de six cents personnes et à en soigner 557 reconnues effectivement malades. Nous disons « soigner » car cette mission, entreprise tout d'abord, nous venons de le dire, dans un but d'observations, d'études, ne tarda pas à prendre, en outre, un caractère plus immédiatement pratique.

En effet, l'affluence des malades qui, du premier jour et de toutes parts, accouraient nous demander des conseils ; leur état de misère ; l'éloignement de tout centre médical, et, par suite, l'impossibilité où ils étaient

de se procurer des remèdes, nous avaient très vite amenée à demander au Gouvernement de nous envoyer une certaine quantité de médicaments d'un usage courant. N'était-il pas choquant, anti-humanitaire, de constater leurs maux sans chercher en même temps à les soulager dans la mesure du possible et à distribuer seulement de belles paroles à des malheureux qui imploraient notre aide? Le Gouvernement le comprit; les médicaments sollicités nous furent accordés et, à partir de notre troisième étape, nous avons pu, aux conseils et aux diagnostics, ajouter des secours plus pratiques.

Ainsi que nous le disions dans notre rapport au Gouverneur général, publié au retour de la mission (1895), les maladies les plus répandues parmi la population chaouïa (et que je devais également retrouver plus tard, parmi les Kabyles) sont, au premier rang : la syphilis acquise ou héréditaire, qui règne sur un nombre considérable de sujets, produisant fréquemment d'épouvantables déformations, faute de tout traitement spécifique ; la malaria avec, dans sa forme chronique, ses hypertrophies de la rate telles que celle-ci occupe quelquefois tout le bassin ; les affections oculaires, notamment la conjonctivite granuleuse avec tous ses retentissements sur la cornée ; les cataractes congénitales ou acquises.

Les maladies utérines, par contre, sont rares chez les femmes de l'Aurès ; peu ou point de métrites, point de salpingites. On s'explique ce fait, en apparence anormal, lorsqu'on considère que la blennorrhagie est rare chez l'homme chaouïa, habitant d'une façon permanente la montagne. Or, l'on sait le rôle redoutable du gonocoque dans les maladies de l'appareil génital chez la femme. En outre, la mortalité est grande parmi les femmes en couches et il ne saurait en être autrement, étant données les méthodes plus que primitives employées dans les accouchements par les matrones de la région fort intelligentes souvent, mais d'une ignorance grossière aussi bien en fait d'anatomie que d'hygiène.

Aucun soin préventif n'est donné, en aucun cas, à la femme enceinte, qui continue à se livrer aux plus rudes travaux jusqu'au terme de la grossesse ; et, ce terme arrivé, la barbarie des procédés mis en œuvre est telle que c'est le cas de s'étonner que le remède ne tue pas infailliblement la parturiente. Jamais d'intervention manuelle. L'expulsion du placenta ne se produit-elle pas ? La malade est abandonnée au hasard, par conséquent à la mort.

Il m'a été donné de voir, dans une autre région que l'Aurès, une femme piétiner le ventre de la parturiente, pour hâter la délivrance. L'on conçoit qu'en de telles conditions une sélection impitoyable soit la conséquence d'aussi barbares procédés. Cette sélection s'opère du reste aussi chez l'enfant qui manque totalement de soins. Seules, les femmes bien constituées résistent à leur premier accouchement ; seuls, les enfants robustes dépassent la première enfance. Les maladies de l'appareil génital résultant des accouchements pénibles se trouvent donc être supprimées, puisque la femme succombe le plus souvent.

Ajoutons encore à ce qui précède que l'avortement, dans toute la région de l'Aurès, se pratique d'une façon pour ainsi dire courante. Il est la conséquence naturelle de l'extrême dissolution des mœurs. Les femmes chaouïas, d'ailleurs, ne le considèrent pas comme un délit, bien qu'un grand nombre d'entre elles en meurent.

Telles furent, rapidement exposées, les observations que nous avons rapportées de notre première mission, d'où nous sommes revenue plus que jamais convaincue du rôle à la fois humanitaire, moralisateur et hautement politique réservé à la femme-médecin dans nos milieux musulmans.

Toute pénétrée de cette conviction nous avons eu l'honneur d'en entretenir à plusieurs reprises le Gouverneur général, M. Cambon, et de lui soumettre tout un plan d'assistance qui obtint son approbation. Dans notre rapport de 1896 nous disions : « Le rêve, certainement, pour une œuvre de cette sorte, aurait été, serait, de placer dans chaque province, à demeure, un certain nombre de femmes-docteurs spécialement chargées de visiter et de soigner les malades indigènes musulmanes et en particulier les femmes en couches. Mais ces praticiennes sont rares en Algérie, rares même en France, et leur recrutement à notre époque serait ardu ».

Je pensais donc à avoir recours simplement à des sages-femmes ; leur nombre infiniment plus considérable, la difficulté que, par suite, elles ont souvent à gagner leur vie devant les décider plus aisément à quitter la ville natale ou la Mère-Patrie, pour aller accomplir en pays inconnu une tâche en somme un peu rude. Placées en pays indigène, leur mission devait consister, non seulement à donner des soins aux parturientes et aux enfants, mais à répandre parmi les matrones, dans les familles musulmanes, nos propres principes d'hygiène, à faire connaître nos procédés, nos méthodes d'accouchement si totalement inconnus dans ces milieux.

Le Gouverneur, nous venons de le dire, approuva ce projet et l'adopta. A la fin de l'année 1895, il fit passer dans toutes les communes de l'Algérie une note demandant leur avis sur l'accueil qui serait réservé à des sages-femmes françaises envoyées pour assister les mères indigènes. Ces avis ayant été absolument favorables, il voulut bien nous charger, lors de notre deuxième mission en pays berbère (Aurès et Kabylie), de placer quelques sages-femmes de notre choix dans certaines agglomérations désignées et de diriger leurs travaux.

Nous devons reconnaître que cette tâche eut son côté épineux. Dans toute profession les sujets vraiment capables, dignes d'une entière confiance sont rares et si, comme nous l'avions prévu, à l'appel qui leur était adressé de nombreuses candidates répondirent en foule, bien peu parmi elles offraient toutes les garanties requises. A la fin cependant, et grâce surtout au concours véritablement dévoué de Mme Henry, sage-femme en chef de la Maternité de Paris et du regretté professeur Tarnier, nous avons pu

engager les quatre personnes dont nous avions besoin et bientôt nous avions la satisfaction de les voir entrer en fonctions dans les communes suivantes : Soumman, Khenchela (Aurès), El-Kantara, Arris. On verra, un peu plus loin, comme quoi cette satisfaction fut, hélas ! de brève durée et aboutit à un désappointement amer.

Cette seconde mission ayant été, de même que la première, l'objet d'un rapport qui fut publié en son temps, nous ne nous étendrons pas sur ses résultats aux points de vue médical et pratique. On pourra d'ailleurs s'en rendre compte par un simple coup d'œil sur la statistique ci-jointe :

Maladies générales	413
— du système nerveux	29
— de l'appareil respiratoire	27
— des appareils circulatoire et lymphatique	8
— de l'appareil digestif	187
— non vénériennes de l'appareil génito-urinaire	41
— du système locomoteur	27
— des yeux et des oreilles	343
— de la peau	80
— vénériennes	171
Total	1.326
Vaccinations pratiquées sur des enfants indigènes des deux sexes	1.400

On nous permettra, par contre, de parler un peu longuement d'une impression que nous avons rapportée, d'une idée qui s'élabora alors dans notre esprit et s'y ancra fortement. Aujourd'hui cette idée n'est plus seulement la nôtre ; elle a recruté de nombreuses adeptes, fait son chemin, même en hauts lieux ; sans manquer à la modestie, nous croyons pouvoir néanmoins en revendiquer la priorité.

Plus encore qu'à notre premier voyage, nous nous sommes appliquée, au cours de celui-ci, à entrer en contact avec le plus grand nombre possible de « Kabla » (accoucheuses arabes). Nous avons réussi à gagner leur confiance, les amenant à nous exposer leurs procédés, leurs théories plus ou moins étranges et, en dépit de leur ignorance bien excusable, puisque tout moyen de s'instruire leur manque, nous avons été plus que jamais étonnée de leur intelligence naturelle, de la rapidité avec laquelle elles saisissent et s'assimilent les notions qu'on met à leur portée. En même temps, nous constations l'extraordinaire influence de ces femmes dans leur milieu, le prestige que leur attire, même de la part du sexe fort, leur si maigre bagage de connaissances. Et nous nous prenions à déplorer de ne pouvoir utiliser de pareils éléments pour le plus grand bien des populations parmi lesquelles ces

femmes exercent et, du même coup, au point de vue politique pour notre propre intérêt. Mais cette utilisation, nous demandions-nous alors, est-elle réellement impossible ? N'y a-t-il aucun moyen de procurer à ces matrones une instruction tout au moins élémentaire et pratique, leur permettant et d'exercer leur art d'une façon moins désastreuse pour leur clientèle et de faire pénétrer nos idées dans les familles indigènes ?

Certes, ce moyen doit se trouver, sans grands frais, sans se lancer dans la fondation d'établissements coûteux ; il suffirait d'installer dans quelques centres des dispensaires ou mieux encore, sur un pied très modeste, des maternités où, sous la direction soit d'une bonne sage-femme soit et mieux encore d'une femme docteur, les jeunes filles indigènes se destinant à la profession de matrones viendraient apprendre par la théorie et par la pratique nos moyens d'accouchements et acquérir des notions d'hygiène et de gynécologie. Peu coûteuses, car on pourrait les installer dans des locaux déjà existants et pour ainsi dire quelconques, pourvu que, présentant des conditions de salubrité satisfaisantes, ces maternités fussent appelées rapidement au succès. Jamais la femme musulmane ne se déciderait à fréquenter nos grands établissements hospitaliers, ouverts aux malades des deux sexes et dirigés par des hommes. Il en serait tout autrement de locaux où seules les femmes seraient soignées par d'autres femmes.

Les mères de famille indigènes trouveraient là un certain confort, des soins, dont elles n'ont aucune idée chez elles. Par intérêt, si non par reconnaissance, peut-on douter qu'elles y apprendraient à respecter nos institutions, notre nom, et qu'elles inculqueraient ce respect à leurs enfants ? Quel meilleur moyen de pénétration dans ces populations !

Nous le répétons, cette idée s'empara profondément de notre esprit, y détermina une sorte d'enthousiasme. Sitôt rentrée à Alger, nous nous hâtions d'en parler à M. Cambon. Il nous écouta avec bienveillance ; mais ce fût tout.

Quelques années plus tard, seulement, sous le gouvernement de M. Laferrière, notre cher projet, mis à l'étude, reçut un commencement d'exécution ; nous y reviendrons plus loin. Pour le moment, nous reprendrons l'ordre chonologique des faits.

Notre troisième mission eut lieu en 1897 et s'étendit de la Kabylie à la province d'Oran. C'est alors que nous avons eu la déception dont nous parlions précédemment. En arrivant dans les villages où des sages-femmes avaient été placées, nous trouvions les postes vides. Plus de sages-femmes ; elles avaient disparu. Qu'étaient-elles devenues ? Nous ne devions pas tarder à l'apprendre et nous en concevions un profond étonnement, pour ne pas dire plus, que nous exprimions dans notre rapport au Gouvernement. Ce travail n'ayant jamais été publié, nous le reproduisons *in-extenso* aux annexes sous le n° 1.

Dans ce rapport, il est question d'un voyage à Tanger, que nous avions entrepris, ainsi que nous le disions dans notre rapport à M. Cambon, spontanément, toujours hantée par notre idée d'assistance aux femmes musulmanes par la femme et poussée, nous devons le dire aussi, par le sentiment ou le pressentiment, que de longtemps il ne serait possible de rien réaliser dans notre pays d'Algérie.

On trouvera aux annexes de la présente brochure, sous le numéro 2, deux documents relatifs à ce voyage ; c'est la lettre que je pris la liberté d'adresser à M. de Monbel, notre ministre plénipotentiaire à Tanger, ainsi que ses observations et la réponse du ministre des affaires étrangères. On verra que, tout en accueillant favorablement, dans leur ensemble, les idées sur l'assistance musulmane féminine, il ne put y donner suite, son département n'étant pas en mesure de me fournir une aide pécuniaire.

Nous étions revenue de notre troisième mission, on vient de le voir, très désenchantée. Le déplacement des sages-femmes, leur collocation dans les hôpitaux des « Pères blancs », n'était pas seulement un fait, en lui-même, facheux, pénible pour nous, néfaste pour l'œuvre entreprise ; nous y vîmes clairement, en outre, l'indice d'un changement d'orientation en hauts lieux. Ce n'est pas le lieu de rechercher ici pour quels motifs, ni sous quelle influence cette évolution se produisit.

La grande bienveillance, la faveur que nos projets avaient tout d'abord rencontrées au Gouvernement général, faisaient place à une froideur que nous sentîmes parfaitement.

A tous égards, d'ailleurs, le moment était peu propice pour tenter quoi que ce fut d'utile et de stable en Algérie. Chacun se rappelle, hélas ! la triste époque de troubles et de désordres qui précisément à cette époque s'ouvrait pour notre colonie.

En février 1898, M. Lépine prenait au Gouvernement la place laissée par M. Cambon ; mais bien que, mis au courant de nos projets et de nos idées — il leur fit le plus favorable accueil et nous reçut nous même de la manière la plus bienveillante — il n'eut, on le comprend, durant son bref passage au Gouvernement, ni la possibilité, ni le temps de s'occuper d'œuvres d'assistance, moins encore de création d'établissements hospitaliers.

Nous avons dû attendre, sans nous tenir pour battue, cependant et lorsqu'en 1899, un calme relatif se fut rétabli, nous sommes revenue à la charge de nouveau. Soutenue et encouragée puissamment par de dévoués amis que nous avions trouvés à Paris, nous avons obtenu de M. Laferrière, successeur de M. Lépine, une nouvelle mission, non plus, cette fois, dans un simple but d'étude ou d'assistance passagère aux malades ; mais ayant pour objet de rechercher l'emplacement le plus favorable à la création *d'un dispensaire-hôpital* et d'une *maternité-école* pour les femmes musulmanes.

Nous avions eu, en effet, le bonheur d'intéresser M. Laferrière à l'exécu-

tion de tous les projets d'organisation que nous avions, durant notre période d'inactivité forcée, longuement élaborés à ce sujet ; projets consignés dans un travail ayant pour titre : « *Projet d'assistance médicale de la femme musulmane; création d'un dispensaire hôpital pour femmes indigènes avec École spéciale d'accouchement à l'usage des jeunes filles musulmanes* ». (Voir annexe n° 3).

A la suite de la susdite mission, le 25 octobre 1899, nous adressions à M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, un rapport concernant le « Projet de création, en Algérie, d'un dispensaire hôpital avec maternité-école pour femmes indigènes ». Ce rapport était accompagné des plans dressés par M. l'architecte Génoteau. (Voir annexe n° 4).

En réponse à nos communications, nous recevions, le 7 mars 1900, du Gouvernement, la lettre suivante :

Gouvernement Général de l'Algérie

Alger, le 7 mars 1900.

SECTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

MADAME,

J'ai examiné avec le plus grand intérêt le projet de création d'un hôpital-maternité que vous avez préparé à la suite de la mission qui vous a été confiée en septembre et octobre 1889.

J'aurais été heureux d'accueillir vos propositions, si des considérations d'ordre budgétaire ne m'imposaient l'obligation de les réduire dans une certaine mesure.

Par suite, j'ai été amené à modifier le programme que vous avez indiqué, en vue de l'organisation de l'obstétrique chez les femmes indigènes de la Kabylie et j'ai l'honneur de vous faire part des dispositions auxquelles je crois devoir m'arrêter.

Cet enseignement devant être, dans le principe, exclusivement pratique, il ne semble pas nécessaire de créer des salles de malades en dehors de la Maternité.

Le nombre des lits pourrait être fixé à 25, dont 15 pour les femmes en couches ou en instances de couches et 10 pour les élèves.

Ces dernières devant, à leur sortie, exercer uniquement dans les intérieurs kabyles, il y aurait des inconvénients à installer l'établissement dans les mêmes conditions que nos hôpitaux. Il faut au contraire se rapprocher autant que possible des conditions du milieu habituel, où les matrones seront appelées à pratiquer et organiser la maternité de manière que les malades et élèves ne soient pas trop dépaysées, quand elles viendront ou demander des soins ou suivre les cours.

Il y aurait donc lieu d'appliquer aux bâtiments les dispositions adoptées

pour les habitations kabyles, en y apportant les perfectionnements que commande l'hygiène.

Les mêmes règles seraient suivies en ce qui concerne le matériel de couchage et d'ameublement.

Le but de l'institution étant de propager nos méthodes d'acouchement chez les indigènes et de faire renoncer ceux-ci à leurs procédés empiriques et dangereux, il n'y a aucune utilité à organiser une clinique compliquée.

Elle doit être des plus simples et ce serait compromettre l'œuvre à son début que la présenter avec l'appareil scientifique de nos écoles. Tout d'abord les femmes indigènes ne sont pas en état de recevoir cette éducation et le spectacle de certaines opérations pourrait, en froissant leurs convictions, les écarter de l'enseignement qu'on se propose de leur donner.

Tous les détails des services intérieurs seraient assurés par les élèves et les pensionnaires. Rien ne s'oppose, en effet, à ce qu'elles se livrent à ces travaux qui occuperont utilement leurs loisirs.

En résumé, les femmes kabyles devraient trouver à la Maternité-école le même genre de vie que chez elles, avec en plus tout le confortable qu'on pourrait leur procurer sans transition trop brusque dans leurs habitudes.

Organisé sur ces bases en même temps qu'il répondrait aux besoins du moment, l'établissement fonctionnerait dans des conditions plus en rapport avec la disponibilité des ressources à lui appliquer.

Le chiffre du traitement que vous avez proposé pour la directrice et la sage-femme serait maintenu, mais avec suppression des frais de nourriture. Les allocations prévues et le logement constituent des avantages suffisamment compensateurs des services qu'elles auront à rendre. En outre, ainsi que cela a lieu dans tous les hôpitaux, elles auront à pourvoir à leur ameublement personnel.

Je vous serais très obligé, Madame, de vouloir bien me faire connaître votre avis sur ces diverses modifications et me communiquer, s'il y a lieu, les réflexions que leur examen aurait pu vous suggérer.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma respectueuse considération.

Pour le Gouverneur général :
Le Secrétaire général du Gouvernement,

Signé : DELANNEY.

Dut-on nous trouver exigeante, la réponse ne nous satisfit pas ; l'œuvre ainsi transformée changeait de caractère, perdait toute son efficacité pratique ; nous dirons plus, la créer dans les conditions indiquées était aller au devant d'un échec, que notre dignité notre amour-propre, et plus encore notre souci très grand du bon emploi des deniers publics, nous faisaient un

devoir d'éviter. C'est ce que nous nous sommes permis de faire observer au Gouverneur général dans la réponse que voici :

Monsieur le Gouverneur général,

J'ai reçu votre lettre du 7 mars 1900, dans laquelle vous voulez bien me faire part des réflexions que vous a suggérées mon projet de création d'un Hôpital-maternité pour femmes indigènes.

Je profiterai de l'invitation que vous me faites pour vous exposer mon avis sur les diverses modifications que vous avez apportées à ce projet.

Ces modifications sont de deux ordres : les unes portent sur l'ensemble de l'œuvre, les autres sur les questions de détail.

A mon projet d'une œuvre constituée par un hôpital, une maternité et une consultation externe, vous opposez un projet qui a pour but de créer purement et simplement une maternité. Or, je vous assure que cette modification me semble telle qu'elle est appelée à bouleverser complètement les conditions de succès de l'œuvre. Je vous ai exposé dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser en 1898, que je ne me dissimulais pas la difficulté que nous éprouverions au début à recruter des femmes musulmanes qui consentiraient à venir accoucher dans notre établissement et j'ajoutais que j'étais convaincue que ce recrutement ne deviendrait possible que lorsque les malades ordinaires ayant été traitées soit à l'hôpital, soit à la consultation externe, auraient répandu dans les tribus les avantages que les femmes indigènes pouvaient tirer de nos soins. Je vous ai exposé aussi verbalement qu'il était absolument certain que, dès le début, la consultation externe fonctionnerait seule efficacement ; que les salles de malades seraient occupées ensuite, et que seulement après, les femmes enceintes, mises en confiance par le bon renom de l'établiseement, viendraient demander leur délivrance à la Maternité.

Dans ces conditions, admettre la création unique d'une *Maternité-école* serait vouer l'œuvre à un insuccès presque certain.

L'accouchement n'est en effet, pour les femmes indigènes, qu'un acte physiologique des complications duquel elles ne se doutent qu'après coup, et bien peu d'entre elles se résoudraient à venir demander leur délivrance à la maternité, si elles ne savaient que l'établissement est l'asile de toutes les femmes qui souffrent.

Telles sont donc, M. le Gouverneur, les réflexions que me suggère l'idée de cette principale modification. Comme cependant la raison budgétaire domine et s'impose à ce point que, au lieu d'un établissement de 50 lits, nous ne pouvons ouvrir qu'un établissement de 25 à 26 lits, je me permettrai de vous exposer le contre-projet suivant.

Vous voulez bien accorder 15 lits à la maternité et 10 aux élèves ; permettez moi de vous demander, de vous supplier dans l'intérêt de l'œuvre

même, d'y adjoindre une consultation externe où les femmes et les enfants musulmans viendront apprendre à connaître l'œuvre.

Si je passe maintenant à l'examen des modifications que vous apportez à l'installation, je me permettrai de vous opposer que je ne crois pas qu'il y ait quelques inconvénients à installer la maternité dans les conditions se rapprochant autant que possible de nos hôpitaux. Je crois qu'il serait très préjudiciable aux intérêts de l'hygiène et de l'enseignement d'utiliser les constructions se rapprochant du type des habitations kabyles et d'adopter l'aménagement intérieur de celles-ci. Quelque confortable que puisse être l'installation modeste que nous créerons, il y aura certainement moins de différence entre elle et les intérieurs kabyles, qu'il n'y en a entre les maternités modèles de Paris, Lyon, Bordeaux, etc., etc,, et les foyers des paysans où vont exercer les sages-femmes instruites dans ces maternités. N'est-il pas évident en effet, que c'est seulement par l'exagération des principes de l'hygiène que l'on peut espérer inculquer des idées saines à ceux à qui on l'enseigne. Il serait en effet déplorable de renouveler dans cet établissement le système de couchage adopté dans certains hôpitaux d'Algérie et qui se réduit à une paillasse surperposée à un bloc de maçonnerie. A l'hôpital de Mustapha, dans les hôpitaux militaires qui hospitalisent les Indigènes, on met à la disposition de chacun d'eux le même lit qu'on accorde aux Européens.

Telles sont, M. le Gouverneur, les réflexions que me suggèrent les diverses modifications que vous avez apportées à mon projet et que vous avez bien voulu m'autoriser à vous communiquer.

En résumé on pourrait avec les crédits réduits que vous semblez disposé à affecter à l'œuvre, créer un établissement assurément moins complet que celui que j'espérais ; mais au moins plus conforme au projet primitif.

Je serais heureuse de savoir ce que vous pensez de l'emplacement de Taddert Oufella ; je désirerais également connaître quelle somme vous voudriez bien consacrer à la création de l'établissement et à son exploitation.

Je vous prie d'agréer, etc.

Et les choses en restèrent là durant un assez long temps. Puis nous nous sommes vue nous-même, pour une période qui devait être, hélas ! bien longue, dans l'impossibilité de poursuivre notre tâche. Depuis longtemps déjà, les fatigues causées par quatre missions souvent très pénibles, la malaria contractée au cours de l'une d'elle, avaient éprouvé notre santé. Des soucis de toute sorte achevèrent de l'épuiser et une grave maladie nous mit enfin hors d'état, pour un temps très long, de nous occuper de tout travail suivi. Notre seule consolation, dans ces circonstances si douloureuses, fut de savoir que l'idée qui nous était chère, pour laquelle nous avions dépensé sans compter temps et peines, continuait à faire son chemin, et nous fûmes, au milieu de nos tristesses, heureuse d'apprendre que, ce que nous ne pouvions accomplir nous-même, d'autres le tentaient avec succès.

Sur ces entrefaites, en effet, sous le Gouvernement et avec la protection de M. le Gouverneur Révoil, une de nos compatriotes, Mme la doctoresse Légey, sortie depuis peu de la Faculté, quittait Constantine, où elle avait tout d'abord exercé et venait à Alger, où elle installait en 1902 dans le quartier de la Casbah, une consultation gratuite pour les Indigènes. Un peu plus tard, en 1903, M. Jonnart, notre Gouverneur actuel, lui confiait le soin de créer, rue Porte-Neuve, à Alger, un dispensaire infirmerie comprenant 20 lits.

On sait les résultats de cette institution bien connue aujourd'hui dans notre ville. A M. Jonnart également nous sommes redevables de la création, dans les villes d'Oran, de Constantine, de Tlemcen, de Miliana, de Bône, de Blida et de Maison-Carrée, d'infirmeries ou dispensaires et de consultations gratuites dirigées par des femmes docteurs en médecine, et destinés à donner des soins aux femmes et aux enfants.

Ces établissements, ainsi que les dispensaires pour hommes et dirigés par des hommes, donnent les résultats les plus heureux.

De loin, nous suivions ces progrès avec une satisfaction, non exempte de mélancolie. Mais enfin notre santé commença à se rétablir ; vers le milieu de 1904, nous nous sentîmes assez forte pour reprendre la vie active. Nous avons sollicité alors et obtenu de notre Gouverneur, l'autorisation et les moyens d'installer, à notre tour, à Maison-Carrée, une consultation gratuite, dont Mme Marie Loubet a bien voulu être la marraine. Ce service de consultations a été ouvert le 18 novembre 1904. Installé à peu de frais, fonctionnant dans des conditions de rigoureuses économies, il n'en a pas moins permis, en une seule année, de donner des soins et de distribuer des médicaments à 5.198 femmes et enfants indigènes accourus souvent d'un rayon fort étendu et dont un grand nombre nécessitèrent des opérations et des pansements divers.

C'est, sinon la réalisation, du moins l'acheminement vers la réalisation de notre rêve, et à cette réalisation complète nous ne renonçons pas. Il faut, que le nombre de ces établissements s'accroisse ; il faut que l'œuvre s'étende, pénètre dans l'intérieur de nos provinces, dans l'Aurès, dans la Kabylie, partout où la population indigène pauvre, nombreuse, particulièment la population féminine. est livrée à l'empirisme et à tous ses néfastes résultats. Il faut aussi que de ces infirmeries ou dispensaires, naisse la Maternité-école que fréquenteront les parturientes indigènes et où se formeront, en soignant et en voyant soigner leurs coreligionnaires, les futures matrones indigènes. Si le recrutement des doctoresses, encore peu nombreuses dans nos pays, se fait difficilement, l'on pourra, comme nous l'avions toujours répété, mettre, à la tête de ces établissements, des sages-femmes d'une compétence et d'un dévouement assurés. C'est ainsi que l'on fera pénétrer, peu à peu, parmi ces populations misérables et profondément ignorantes, les bienfaits de notre civilisation, en même temps que notre influence ; et la France, tout en faisant œuvre pratique, durable et saine, aura bien mérité, une fois de plus, de l'Humanité.

ANNEXE I

Paris, le 10 Décembre 1897.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu de la mission que je viens de remplir dans le territoire Kabyle de la Soummam (Département de Constantine) et à Nédromah du département d'Oran. Permettez-moi, auparavant, de vous retracer, en quelques lignes, l'œuvre précédemment accomplie, et dont cette mission ne devait être que la continuation,

Au mois de Mai 1895, j'avais l'honneur de vous demander l'autorisation d'étudier la pathologie spéciale de la femme indigène, et, accédant à mes désirs, vous vouliez bien me désigner l'Aurès pour y faire mes observations.

Arrivée dans ce pays, je ne tardai pas à m'y rendre compte de l'immense misère de ses habitants.

Les maladies les plus diverses sévissaient sur eux violemment, sans autre secours que la vigoureuse constitution dont la nature les a pourvus. Aussi ne pouvais-je me borner à la seule constatation des affections spéciales à la femme, et bien plus, je dus, en m'efforçant de soulager les plus misérables, faire œuvre d'assistance médicale en même temps que d'observations scientifiques.

Je fus particulièrement émue par les conditions douloureuses dans lesquelles s'opérait la parturition de la femme Chaouïa, et par l'absence totale de soins aux enfants du premier âge.

Je cherchai les moyens d'atténuer ces misères, et frappée comme je l'avais été par l'accueil bienvaillant réservé aux femmes françaises dans le gynécée indigène, je vous proposai, M. le Gouverneur, de placer au milieu de ces populations, des françaises capables de leur apporter les secours de notre art obstétrical.

Dans l'impossibilité matérielle de placer là un nombre suffisant de femmes docteurs en médecine, j'avais proposé l'installation de sages-femmes, dont le double rôle aurait été d'intervenir directement et aussi d'initier à nos pratiques les matrones indigènes dont il importait, avant tout, de faire nos auxiliaires, en raison même de l'influence acquise par ces femmes dans les milieux indigènes.

Adoptant mes propositions, vous m'aviez chargée du soin de rechercher quelques-unes de ces praticiennes et de les installer dans les centres indigènes où le besoin s'en faisait le plus immédiatement sentir. Vous souscriviez également à l'idée que je vous avais soumise, de créer, dans la suite, une école spéciale d'accouchement, où se formeraient des jeunes filles indigènes, appelées à remplacer, au fur et à mesure de leur disparition, les empiriques qui monopolisent les pratiques obstétricales. Et, pour passer de la théorie à la pratique, vous me conviez enfin, au mois de juillet 1896, à retourner en Aurès et en Kabylie et à y installer des sages-femmes : 1° à la Soummam ; 2° à Kenchela (Aurès) ; 3° à El-Kantara ; 4° à Lambèse ou à Arris. M'entourant de toutes les garanties possibles de moralité et de compétence professionnelle, je choisis des femmes que j'eus le soin de faire initier, à Paris même, à quelques notions générales sur les affections les plus communes dans ce pays-ci. A cet effet, j'obtins pour elles des professeurs Panas et Fournier, l'autorisation de leur faire suivre, pendant quelques semaines, les cliniques spéciales de la Faculté. Des instructions écrites ou verbales, les mirent, en outre, au courant des fonctions qu'elles auraient à remplir. Je leur montrai leur rôle philantropique et moralisateur, m'attachant à leur démontrer la nécessité de capter la confiance de la femme indigène et de se faire aimer et respecter dans la famille.

De fait, et malgré l'absence d'une organisation définitive, il est incontestable que ces sages-femmes rendirent de réels services, et contribuèrent, pour leur modeste part, à faire aimer le nom français. Aussi étais-je en droit de compter sur le succès de l'entreprise, quand les évènements sont venus décevoir mes espérances.

Vos bureaux m'avaient, dès la fin de ma seconde mission, annoncé que j'aurais à me remettre en route dès le commencement de 1897, pour continuer l'œuvre entreprise, lui donner une organisation définitive et la développer. Aussi, ne fut-ce pas sans un certain désappointement, que je reçus, de ces mêmes bureaux en arrivant à Alger, au mois de juin dernier, des instructions nouvelles et fort différentes des premières. On ne me parla plus de sages-femmes, et je reçus l'ordre d'aller tout simplement étudier les maladies et les conditions hygiéniques des populations de la Kabylie, du département de Constantine, et de la ville de Nédromah, dans le département d'Oran. Bien plus, j'apprenais que les sages-femmes amenées par moi, avaient été rappelées des localités où elles exerçaient, et *envoyées dans les hôpitaux des religieuses !*

C'était non seulement, *dénaturer l'institution, mais j'ose le dire, la frapper de mort.*

En effet, non seulement ces praticiennes n'allaient plus se trouver au centre des populations qui avaient directement besoin d'elles ; mais leur seule présence dans les hôpitaux religieux allait inspirer aux indigènes la méfiance

qu'ils éprouvent toujours pour ces sortes d'établissements dans lesquels, malgré tout, ils ne veulent voir que des instruments de prosélytisme. En outre, je ne saurais trop le répéter, il ne s'agissait pas seulement d'offrir aux femmes indigènes le soins dont elles ont besoin, mais il fallait porter ces soins dans la gynécée où elles sont en quelque sorte recluses et qui est obstinément clos à toute autre personne qu'à la femme.

L'objet de ma troisième mission devenait donc des plus simples. Retournant pour la deuxième fois à la Soummam, je ne pouvais guère y faire qu'une œuvre d'assistance médicale. Je m'y employai d'ailleurs de tout mon cœur, secondée par le zèle philantropique de M. l'administrateur Murat, et largement récompensée par les manifestations respectueuses et reconnaissantes des nombreuses malades à qui je portai les secours de l'art médical.

Pendant les quelques semaines que je passai à la Soummam, je fus consultée par plus de huit cents malades, dont les affections feront l'objet d'une statistique spéciale.

Ces malades furent soignés par moitié au bordj où ils accouraient, quelquefois de très loin, et par moitié dans leurs villages où je me transportais moi-même. Parmi ces derniers, les femmes et les enfants étaient en plus grand nombre. Je ne vous exposerai pas à nouveau, Monsieur le Gouverneur Général, les réflexions que me suggéra la nosologie de ce pays. Les cas observés cette année sont sensiblement les mêmes que ceux que j'eus à observer et à traiter l'an dernier et qui ont fait l'objet de mon rapport de 1906.

Je constatai de nouveau l'extrême fréquence des affections oculaires, des manifestations syphilitiques, de la teigne, etc. J'observai encore de graves accidents dus à la barbarie des interventions obstétricales.

Je tiens seulement à noter ici la conviction que j'ai rapportée de ce voyage, que la contagion des terribles ophtalmies granuleuses qui y sévissent ne se fait pas seulement directement, comme quelques spécialistes tendent à l'affirmer, mais qu'elle se produit fréquemment à distance. Les poussières souillées par les liquides pathogènes sont véhiculées par l'air, et portent souvent, à de grandes distances, les germes de la maladie. Je n'en veux pour preuve que la contamination d'individus isolés de tous malades, dont l'infection coïncidait avec l'époque où avaient soufflé de grands vents.

J'eus à pratiquer, à la Soummam, un certain nombre d'opérations chirurgicales. Il s'agit le plus souvent d'entropions consécutifs à l'ophtalmie granuleuse.

J'eus à pratiquer, aussi, le curettage de quelques ganglions tuberculeux, quelques paracentèses, l'extraction d'un projectile dans la région sus claviculaire, un phlegmon de la main et un kyste de la queue du sourcil. Les

villages dans lesquels je me transportai sont Timri-Mahmoud, Kbouche, Tizi-Tifra, Tinebdar.

C'est à Timri-Mahmoud que j'observai un de ces cas, malheureusement peu rares, de criminalité dans le mariage. Une fillette de onze ans, non nubile, avait été mariée et du premier contact était résulté une vaste déchirure du périnée avec des accidents de péritonite graves.

Mon rapport de l'an dernier traite, quelque part, de cette question du mariage de la femme indigène ; il y a là, je pense, de quoi préoccuper le législateur ; il arrive trop souvent qu'on livre comme épouses de véritables enfants. Ma mission terminée à la Soummam, je me remis en route, et rentrai à Paris à la fin d'août, conformément aux instructions que j'avais reçues et aux termes desquelles je devais attendre la fin de l'été, pour me rendre dans la province d'Oran.

Ce n'est que le 20 septembre que je me rendais à Oran, pour, de là, gagner immédiatement Tlemcen, non sans avoir préalablement avisé M. le Préfet et lui avoir communiqué l'itinéraire que j'avais arrêté.

Dans cette ville, je commençai par me rendre compte de l'hygiène de l'habitation, dans la population indigène. Je me plus à constater l'état d'extrême propreté dans lequel sont entretenus, à Tlemcen, les divers quartiers de la ville arabe. Non seulement les rues sont dans un état des plus satisfaisant, mais encore l'intérieur des maisons semble être, de la part des habitants, l'objet de soins minutieux. La densité de la population, quoique plus considérable que de raison, ne semble pas influencer la constitution sanitaire et de fait, j'appris que la mortalité, comme la morbidité, n'y sévissaient pas plus violemment que dans les quartiers européens.

J'observai, à Tlemcen, un assez grand nombre d'affections diverses pour lesquelles je fus, d'ailleurs, consultée par des familles indigènes qui avaient appris ma présence au milieu d'elles. Ces affections, qui étaient les mêmes que celles qui règnent dans la ville européenne, ne donnèrent lieu, de ma part, à aucune observation digne d'intérêt ; je notai, cependant, un cas de fièvre typhoïde confirmée, chez une fillette arabe, intéressant par ce fait que cette affection est considérée comme rare parmi les indigènes ; quelques médecins ont même avancé que l'Arabe était réfractaire à cette maladie.

Les affections oculaires, à Tlemcen, occupent encore le premier rang de la nosologie ; on y trouve cependant, plus souvent qu'en Kabylie, quelques traces de traitement.

Selon mon habitude, je me suis mise en relation avec les matrones à qui est dévolu le soin d'assister les femmes en couches. Là, encore, je constatai que ces femmes sont intelligentes et jouissent d'une véritable considération. Celle qui m'explique les pratiques du pays est une femme déjà assez âgée et qui exerce son ministère depuis au moins quarante ans. D'origine turque

— comme la plupart des indigènes de Tlemcen — elle m'expose, fort aimablement, en entrant dans les plus petits détails, ses façons d'opérer. La femme en parturition est assise sur le bord d'un plat à couscous renversé et recouvert d'un coussin ; le tronc légèrement fléchi en arrière, elle ne repose guère que sur les ischions, projetant en avant le détroit inférieur. Une assistante la soutient par derrière.

Au moment de l'expulsion, une main armée d'un morceau d'étoffe formant tampon, comprime le périnée, tandis que la matrone, accroupie devant la parturiente, l'encourage par des paroles de circonstance et reçoit le fœtus.

On ne procède à la ligature du cordon, qu'après l'expulsion du placenta ; à moins, cependant, que celle-ci, tardant à se produire, le cordon ne soit lié à la cuisse de la femme (de crainte qu'il se retire dans l'utérus !) et sectionné à trois travers de doigt de l'ombilic de l'enfant.

La délivrance est provoquée, me dit-on, par les manœuvres en usage dans les autres contrées, et que j'ai décrites dans mes précédents rapports. Massage de la paroi abdominale, provocation d'efforts de vomissements par l'introduction d'un doigt dans le pharynx, prise de piment pour provoquer l'éternuement, absorption de beurre fondu (pour aider au glissement). Mais ce qui ne manque pas de me surprendre, c'est l'assurance que me donne la matrone, qu'en dernier ressort elle va avec la main à la recherche du placenta.

Comme on le voit, quoique primitives, ces pratiques dénotent cependant un certain progrès sur celles en usage dans l'Aurès et en Kabylie, puisque nous y trouvons quelques-uns des procédés rationnels en usage chez nous.

Je sais bien que mieux vaudrait peut-être s'abstenir d'aller chercher le placenta que d'introduire dans l'utérus une main malpropre, enduite d'huile servant à tous les usages ; mais je tiens à rapporter ce fait, pour montrer que les coutumes, chez les femmes indigènes, sont susceptibles de perfectionnement.

J'apprends que, « trop souvent, hélas ! » les femmes musulmanes succombent aux suites de l'accouchement, victimes des préjugés qui défendent, aux médecins hommes, l'entrée du gynécée. Elle m'en cite un exemple tout récent, où, malgré les supplications de la sage-femme française, la famille s'était refusée à mander un médecin, dont l'intervention indispensable eut été certainement efficace.

De Tlemcen je me rendis à Nédrohma, en passant par Lalla-Marnia. Ce voyage à la frontière marocaine, est des plus pénibles et je ne mis pas moins de douze heures pour l'effectuer.

Nédromah est une ville de 5.500 habitants, essentiellement arabe. Elle

date, m'a-t-on dit, du 14e siècle et a su conserver presque intacte son originalité.

Les constructions européennes qui s'y trouvent sont en très petit nombre, et semblent noyées dans la masse des autres habitations. Il existe quelques maisons mauresques, qui sont fort jolies à l'intérieur.

Je descendis au siège de la commune mixte et me mis immédiatement en devoir de visiter les femmes et les enfants malades. La nouvelle de ma présence à Nédromah, rapidement répandue, fit accourir tout ce que la ville contenait de femmes et d'enfants désireux d'obtenir des soins de la « tebiba qu'envoyait, pour les soigner, le gouvernement français. »

Une salle d'auberge, les premiers jours, puis la maison de l'Administrateur me servirent de salle de consultations ; j'y vis plus de deux cents malades. Pour les autres, je dus parcourir les rues de la ville, guidée par les parents ou amis des malades qui me réclamaient.

Les conditions d'hygiène, à Nédrohma, sont satisfaisantes, en dépit de la densité de la population et du peu de soins que prennent généralement les indigènes. Les rues sont généralement très propres, et l'on n'y voit s'éjourner ni détritus, ni fumiers. Ces avantages sont dus aux soins minutieux de l'administration locale qui y tient spécialement la main.

Quant aux habitations, elles sont loin de présenter les conditions requises par une bonne hygiène. L'encombrement y est considérable et la promiscuité qui existe entre les habitants et les animaux domestiques (âne, mulet, volailles) font souvent, dans ces intérieurs, de véritables foyers putrides. Si l'on ajoute à cela que la fosse fixe servant aux vidanges n'est souvent séparée du puits que par un mur mal cimenté, on peut se demander comment les maladies infectieuses ne sont pas plus fréquentes. Peut-être, d'ailleurs, est-ce à ces particularités que l'on doit attribuer les entérites qu'il m'a été donné d'observer.

Comme maladies endémiques, je citerai encore la teigne faveuse qui est extraordinairement fréquente dans cette ville, et les affections oculaires dont la conjonctivite granuleuse, aiguë et chronique, constitue le principal contingent. La syphilis sévit à Nédromah ; mais d'une façon bien moins rigoureuse que dans la Kabylie et dans l'Aurès.

Les pratiques obstétricales sont à peu près les mêmes qu'à Tlemcen. Les matrones qui y exercent sont nombreuses et pour la plupart très aimées.

Je quittai enfin Nédromah ; ma mission était terminée et n'avait donné lieu à aucune observation nouvelle bien intéressante. J'eus alors l'idée de me rendre à Tanger, pour y continuer ma série d'études et si je me permets, Monsieur le Gouverneur, de vous entretenir de cette partie, non officielle, de mon voyage, c'est à cause des enseignements que j'y puisai.

De Nédromah, je gagnai Nemours, où je devais m'embarquer ; il m'advint même dans cette ville une aventure extraordinaire, et que je vous demande, en passant, la permission de vous narrer :

Voulant profiter des quelques heures que j'avais à attendre le bateau de Tanger, pour donner des soins à quelques malheureuses, je m'étais installée dans une chambre d'hôtel ou je recevais, gratuitement, bien entendu, toutes celles qui se présentaient. Quel ne fut pas mon étonnement, quand je me vis appréhender par le commissaire de police qui me conduisit brutalement à la mairie, où j'eus la stupéfaction d'apprendre que « je ne pouvais exercer *illégalement* la médecine ».

Il me fallut pas mal de temps pour convaincre ce trop zélé fonctionnaire de sa méprise, et je faillis même manquer, à cause de cela, le courrier de Tanger.

Après cette désagréable diversion, je gagnai Tanger où mon premier soin fut d'étudier les diverses manifestations de l'assistance médicale aux femmes musulmanes.

Je constatai qu'il existe là, une mission anglaise permanente, confiée à des dames qui donnent gratuitement des soins aux femmes indigènes. Ces soins sont donnés à domicile, sans préjudice de ceux que les femmes musulmanes peuvent recevoir dans un hôpital anglais dirigé par une doctoresse de cette nationalité. Ce double service fonctionne admirablement ; non seulement toutes les familles indigènes ouvrent grandes leurs portes aux missionnaires, *laïques*, mais encore, *elles se rendent spontanément à l'hôpital pour y recevoir les soins que réclame leur état.*

La confiance qu'ont su inspirer ces dames anglaises est aussi absolue que possible, et j'ai pu me rendre compte, par moi-même, de la constante sympathie que les musulmanes témoignent aux femmes médecins.

La même organisation médicale existe à Tétuan ; et j'ai su qu'elle y avait le même succès.

Je ne tardai pas d'ailleurs à juger de l'heureuse influence exercée par la présence de la doctoresse sur les pratiques des matrones de Tanger. J'eus, avec plusieurs de ces femmes, de longues conversations qui me mirent au courant de leur manière de faire.

Si dans le principe, l'accouchement se fait dans une position accroupie, analogue à celle décrite précédemment, il est bien des détails qui se ressentent de nos propres habitudes obstétricales.

C'est ainsi que les matrones de Tanger savent pratiquer le toucher vaginal et diagnostiquer la période du travail par la dilatation du col utérin.

Tanger est d'ailleurs la seule ville, avec Alger, ou j'aie observé cette habitude de pratiquer le toucher vaginal. Les matrones que j'ai interrogées à

Alger, m'ont déclaré qu'elles agissent ainsi depuis qu'elles l'ont appris de nos sages-femmes.

Ce qui est encore plus curieux à Alger, et ce que je n'ai rencontré que là, c'est le système de siège qui sert aux parturientes : c'est un grand fauteuil en bois, peu élevé, et dont le siège présente une large échancrure antérieure. Chaque matrone possède plusieurs de ces sièges ; quelques jours avant l'époque présumée de l'accouchement, un de ces fauteuils est posté chez la femme qui doit être assistée.

J'ai tenu, Monsieur le Gouverneur, à vous faire part de mes observations à Tanger. N'est-il pas intéressant, en effet, de constater, en territoire marocain, une œuvre d'assistance des femmes indigènes par des Étrangères, tandis que dans notre chère colonie nous laissons périr, faute de soins, une foule de malheureuses ?

A un autre point de vue, il y a, je pense, acte de bonne politique à capter par ces moyens l'esprit de la femme indigène. Et de fait, je suis certaine que les dames anglaises de Tanger exercent une grande influence morale sur les femmes musulmanes auxquelles elles donnent des soins.

Je ne connaissais pas l'existence de cette institution anglaise au Maroc, quand j'eus l'idée de gagner la confiance des femmes arabes de l'Algérie par l'assistance médicale.

Un instant, j'ai pu espérer que mes efforts allaient être couronnés de succès ; mais la nouvelle direction donnée à l'œuvre me fait craindre que non seulement le succès soit contrarié, mais que bien plus il soit à jamais condamné.

Si vous voulez bien examiner mes idées et mes projets, vous estimerez, je l'espère, Monsieur le Gouverneur Général, que les uns et les autres valent la peine d'être pris en considération.

Si comme moi, vous pensez que l'action de la femme médecin peut être utile à la cause de l'assimilation, *je vous demanderai de bien vouloir vous intéresser à ce projet d'organisation d'un corps de sages-femmes de colonisation et d'une école d'accouchement, destinée à former des jeunes filles indigènes qui se refuseraient à venir dans nos écoles ordinaires, où elles se trouveraient en contact forcé avec les hommes.*

Dans tous les cas, je me permets de vous rappeler que vous trouverez en moi une collaboratrice désintéressée et dévouée, et que rien ne m'est plus à cœur que le succès d'une œuvre à laquelle, depuis trois ans, j'ai sacrifié mon temps et mes intérêts.

Veuillez agréer, etc., etc.

Docteur CHELLIER-CASTELLI.

ANNEXE II

Paris, 27 Octobre 1896.

A Monsieur le Ministre plénipotentiaire, à Tanger

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre connaissance de l'esprit des populations musulmanes vous a sans doute révélé, depuis longtemps, l'importance spéciale qu'elles accordent aux choses de l'art médical. Ce n'est pas seulement le grand désir de la vie — désir commun à tous les peuples — qui a fait fructifier cet art chez les arabes ; mais bien plus, cette sorte de culte dont ils entourèrent, de tout temps, ceux qui pratiquent l'art de guérir. Ainsi s'expliquent le développement de l'ancienne école arabe de Cordoue et le mouvement qui vit naître les Avicenne, les Averroès, les Rhazès, à une époque où les nations les plus avancées dans la civilisation tenaient pour docteurs et sublimes guérisseurs quelques sorciers bons à tout faire, le plus souvent originaires de l'Italie ou de la Judée.

A vrai dire ces habiles médecins n'eurent pas de continuateurs parmi leurs coréligionnaires ; mais on en peut trouver la cause dans les bouleversements successifs qui amenèrent également la disparition de ces grands artistes, architectes ou autres, dont s'honore, à juste titre, l'art arabe.

En l'absence de représentants plus autorisés de l'art médical, les musulmans ne tardèrent pas à accorder leur confiance à des empiriques. Ces guérisseurs jouirent dans leurs tribus et dans les villes d'une gande vénération. Généralement intelligents, ils durent leur autorité à la réputation de sagesse qu'ils surent acquérir et au semblant de savoir qu'ils firent hardiment valoir. En vérité, leur science, comme celle des guérisseurs actuels, était le résultat composite de vagues formules plus ou moins magiques transmises par la tradition et de recettes apportées d'un pays lointain par eux ou par l'un des leurs.

Ce ne fut pas seulement à ces empiriques que s'adressa la confiance des musulmans ; l'histoire des explorations comme celles des colonisations a enregistré l'empressement avec lequel ils se sont, de tous temps, adressés aux médecins européens que le hasard ou les circonstances avaient placés à côté d'eux. Il semble même que la défiance qu'inspire tout « roumi » aux fils du Prophète disparaisse naturellement, quand le chrétien exerce l'art de guérir. Et de fait, c'est cette confiance, mise à profit par la diplomatie,

qui a fait placer auprès de certains potentats musulmans : sultans, rajahs ou autres, des médecins européens ; et ce n'est pas diminuer le mérite de ces praticiens que de dire qu'ils n'ont pas moins de souci des intérêts de la nation qui les a placés là que de la santé de leur illustre client.

Les Anglais, mieux que qui que ce soit, ont compris l'importance de l'assistance médicale chez ces peuples et tandis qu'ils servent volontiers aux rajahs et aux sultans des docteurs authentiques, ils couvrent leurs colonies, et même celles des autres, de missionnaires qui, tout en distribuant des soins médicaux et des remèdes, ne manquent d'ailleurs pas de placer des produits de telle ou telle maison anglaise.

Nous autres français, nous nous sommes la plupart du temps contentés d'attendre qu'on nous demande nos médecins et bien souvent encore le choix défectueux qu'on en a fait n'a servi qu'à mettre en relief les médecins étrangers. Il serait temps cependant de tenter quelque chose de pratiquement utile dans cet ordre d'idées et, si l'occasion s'en présente, d'employer les bonnes volontés qui surgiraient.

Les Anglais nous montrent la voie et leurs succès prouvent l'excellence du système. Non seulement ils arrivent plus rapidement que nous à établir leur suprématie morale dans leurs colonies ; mais encore dans ces contrées telles que l'Egypte, le Maroc, la Tripolitaine, objets de la convoitise de toutes les puissances européennes, ils ont par ces moyens propagé leur influence et préparé leur conquête.

L'assistance médicale des indigènes est devenue, entre leurs mains, un des moyens d'assimilation les plus actifs.

Chez les musulmans cependant, si bien organisé que puisse être un service d'assistance, il sera forcément incomplet, si l'on n'a pas songé aux difficultés qui résultent de la réclusion des femmes dans le gynécée. Les mœurs de l'Islam s'opposent à ce qu'un homme puisse donner ses soins à une femme malade ; aussi, si l'action du médecin peut parfois s'exercer sur le chef de la famille, elle est nulle dans la famille elle même qui l'ignore. C'est pourquoi le rôle de la femme médecin a été, de tout temps, considéré comme devant être essentiellement efficace en pays musulman. Pénétrant dans la famille, la doctoresse ne tardera pas à y occuper une place prépondérante et, par son influence, servira la cause de l'assimilation. Je ne veux, pour préjuger de l'influence qu'elle pourra avoir, que rappeler celle que possède la matrone empirique à l'usage de la femme musulmane et dont le principal rôle est de l'assister dans la parturition. Cette influence de la matrone est incontestable ; je l'ai observée en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Captée par une Française, elle décuplerait.

On a prétendu, bien à tort, que le rôle de la femme musulmane dans la famille est insignifiant et que, par suite, toute influence agissant sur elle ne saurait se répercuter sur la famille elle même. Quelle erreur ! Pour avancer

une telle affirmation, il faut n'avoir jamais vécu au milieu des Musulmans. Il est vrai que bien peu de femmes jusqu'ici ont pu le faire. Pour ma part, j'ai vu et observé un grand nombre d'intérieurs et je puis affirmer que, chez les Musulmans comme chez les Européens, on rencontre toutes sortes de ménages, bons, médiocres ou mauvais ; mais l'infériorité si absolue de la femme est loin d'être démontrée et je pourrais citer bon nombre de familles musulmanes où la femme est, aussi bien de la part de son mari que de celle de ses enfants, l'état d'un respect et d'une tendresse que l'on ne rencontre pas toujours en France. Nombreuses sont les familles où le mari ne traiterait pas la moindre affaire, sans avoir préalablement pris conseil de sa femme. Je pourrais citer encore comme preuve de l'importance de la femme musulmane sa situation légale dans le mariage. Elle est certainement plus favorisée que la femme française ; le mariage musulman, loin d'entraîner « l'incapacité », peut être, au contraire, considéré comme une émancipation. Or, si l'on considère que chez ces peuples la loi n'est, le plus souvent, que la consécration de vieilles coutumes, on sera bien forcé de reconnaître que la situation de la femme, selon les mœurs musulmanes, n'est pas aussi dégradante que certains auteurs l'ont prétendu.

Je tiens donc à le répéter, la femme musulmane jouit dans la famille de l'autorité qui lui est due et agir sur elle c'est agir sur la famille toute entière. D'ailleurs, chez les peuples patriarchaux, et les musulmans en sont un type, c'est la femme qui, après avoir aidé par ses soins au développement physique de son enfant, s'attache à former son intelligence, à le façonner moralement, lui inspirant ses affections comme ses antipathies. C'est par sa mère que l'enfant entend parler des alliés comme des ennemis, de sa famille, de sa tribu, de sa race. Ce sont donc ses propres sentiments que la mère inspire, et puisque nous reconnaissons que ces sentiments, au moins dans les classes inférieures de la société musulmane, ne sont pas toujours empreints d'une parfaite moralité, nous avons le devoir de les modifier. Je l'ai dit plus haut, les Anglais ont été à peu près les seuls à faire de ces tentatives ; je l'ai dit aussi, leur action s'est manifestée, même dans des pays où ils semblent n'avoir aucun intérêt immédiat à influer les bienfaits de la civilisation. Malheureusement pour eux, leur œuvre, parce qu'empreinte d'un caractère de prosélytisme religieux, nécessitera des efforts plus longs et considérables.

Une des conditions, en effet, du succès d'une pareille entreprise réside dans le caractère exclusivement laïque des moyens mis en œuvre.

Vous voudrez bien excuser, Monsieur le Ministre, la longueur de cet exposé. J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile à la défense de la cause que je soutiens. Heureuse, s'il pouvait vous décider à accepter le haut patronnage d'une œuvre d'assistance de la femme marocaine par la femme française.

Je voudrais qu'on entreprît à Tanger et dans les principales villes de

l'Empire, de secourir les femmes musulmanes malades, par l'introduction de doctoresses françaises dans le gynécée.

L'influence que nos médecins prennent sur les sultans auxquels ils sont attachés, une doctoresse la prendrait bien plus facilement sur les femmes de toutes conditions et, par suite, dans les familles.

Introduites dans la famille musulmane, ces Françaises, autant par les services qu'elles rendront que par leurs conversations, influenceront certainement l'esprit des recluses et, en modifiant leurs idées, leur feront connaître et aimer le nom français.

Il est d'autant plus important de créer au Maroc une œuvre française d'assistance médicale de la femme, qu'il est à craindre que l'action des missionnaires anglaises n'ait déjà fortement ébranlé notre crédit dans l'esprit des familles indigènes.

Pratiquement rien n'est plus facile à réaliser que le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre.

L'expérience des Anglais en pays musulman a démontré que la première institution à réaliser était celle d'un dispensaire (clinique). Pour cela, le moindre local est suffisant. Il y vient tout d'abord des femmes pauvres, qui, en même temps que des soins, reçoivent gratuitement des médicaments. Peu à près, mises en confiance, se présentent les femmes de la classe moyenne, tandis qu'on vient solliciter la doctoresse de se rendre dans les familles dont les malades, soit à cause de leur condition sociale, soit à cause de la gravité de leur état, ne peuvent se rendre au dispensaire.

Le second degré dans la réalisation de cette œuvre serait la création d'un hôpital.

Or, à Tanger, rien ne serait plus facile et moins onéreux que d'affecter aux femmes musulmanes une partie de l'hôpital français.

Cet hôpital n'aurait pas seulement l'avantage de recevoir les malades ; mais aussi celui de former à l'art de soigner des malades des femmes ou des jeunes filles marocaines.

Sans en faire des médecins, on les rendrait capables de se substituer utilement aux matrones et de capter à notre profit la confiance des familles que celles-ci détiennent bien injustement.

Telles sont, Monsieur le Ministre, rapidement esquissés, les principaux traits d'un programme dont l'application serait, je crois, féconde en résultats heureux pour notre influence au Maroc. Sa réalisation pratique, quoique des plus simples, exigerait peut-être encore quelques études.

Dans tous les cas, je serais heureuse de vous fournir tous les renseignements que vous jugeriez utiles de me demander et vous affirmer, dès maintenant, mon zèle et mon entier dévouement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respect et de mon parfait dévouement.

Doctoresse CHELLIER-CASTELLI.

Ce projet fut soumis également au Ministre des Affaires Etrangères qui nous fit parvenir la lettre suivante :

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Paris, le 22 mars 1899.

Madame,

Vous avez bien voulu, à la date du 20 janvier dernier, me soumettre un projet d'assistance de la femme musulmane au Maroc et m'entretenir des moyens que vous jugez propres à en assurer la réalisation.

J'ai pris connaissance avec intérêt des considérations que vous m'avez exposées et il m'a paru utile, pour le but même que vous poursuivez, de communiquer à notre Ministre à Tanger le mémoire dont vous m'avez saisi.

Après mûr examen de la question, M. de Mombel vient de me faire part, dans une note, dont j'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, copie, de son sentiment sur les conditions qu'il juge nécessaires à la réussite de votre projet.

Les observations de M. de Monbel, fondées sur ses connaissances approfondies des mœurs du pays, paraissent devoir être prises en sérieuse considération.

J'ajoute que notre Légation ne vous ménagera pas, le cas échéant, son bienveillant appui, à défaut d'une aide pécuniaire, que mon Département ne serait pas en mesure de vous prêter.

Agréez, Madame, l'hommage de mon respect.

Signé : DELCASSÉ,
Ministre des affaires étrangères.

Notre représentant au Maroc estime qu'en organisant à l'hôpital français de Tanger un service pour les femmes arabes, on compromettrait le succès de l'œuvre que l'on a en vue. Jamais, en effet, les femmes marocaines, qui refusent tout contact avec les médecins européens, ne consentiraient à venir dans un établissement, où se trouvent non seulement un médecin et un infirmier mais encore des malades hommes. Le succès de l'entreprise, surtout au début ne sembleront donc possibles qu'avec une installation absolument indépendante, où Mme Chellier-Castelli agirait comme praticien et spécialiste.

ANNEXE III

Paris, 1898.

Projet d'Assistance Médicale de la femme Musulmane

Création d'un Dispensaire-hôpital pour femmes indigènes avec Ecole spéciale d'accouchement à l'usage des jeunes filles musulmanes

Les questions d'assistance médicale des Indigènes dans les colonies, ont, de tout temps et à juste titre, préoccupé les Gouvernants et les philanthropes. Les uns et les autres ont trouvé là un puissant auxiliaire pour la cause de la civilisation et de l'humanité.

Sans entrer dans l'exposé des essais et des résultats que l'histoire de la colonisation a enregistrés, on peut rappeler les institutions de ce genre que, bien avant nous, les Anglais ont disséminées sur toute l'étendue de leur vaste empire colonial. Les résultats obtenus dans l'Inde depuis de nombreuses années proclament hautement l'excellence du système.

Les Français, quoique plus tardivement, plus lentement, ont reconnu aussi les avantages de l'assistance médicale dans leurs colonies. L'institution des médecins de colonisation en Algérie, celle des médecins militaires auprès des bureaux arabes sont de date déjà ancienne, et il serait injuste de ne pas reconnaître les services qu'elles ont rendus. En Indo-Chine, la nécessité de répandre chez les Indigènes les secours de l'art médical français a déterminé le Gouvernement à confier exclusivement à des docteurs en médecine certaines fonctions politiques et administratives. A Madagascar, la dissémination des médecins demandés en grand nombre par le général Galliéni, semble servir chaque jour davantage la cause de la civilisation.

Chez les musulmans, en particulier, pour lesquels l'art médical semble avoir un caractère presque religieux, le rôle du médecin devait être spécialement efficace. Et de fait, je ne crains pas d'avancer que tous les médecins d'Algérie qui ont su ne pas profaner le caractère de leur mission ont produit une profonde impression chez les Arabes et ont collaboré largement à l'œuvre de l'assimilation. Il est des centres indigènes de notre colonie dont les habitants ont conservé pieusement le souvenir des médecins français disparus depuis plusieurs années.

Cette sorte de culte des musulmans pour tout ce qui touche à la méde-

cine est telle qu'ils se sont adressés même aux empiriques qui ont su l'exploiter pour leur propre compte. Dans chaque région, il existe des guérisseurs, des « toubibs » qui ont capté la confiance de leurs coréligionnaires.

Quelque nombreux, cependant, qu'aient été les essais d'assistance médicale tentés par les Français, ils ont laissé subsister, jusqu'à ces dernières années du moins, une lacune considérable. On connaît l'intransigeance des musulmans en ce qui concerne la question de la femme : aucun homme étranger à la famille ne peut pénétrer dans le gynécée; et le médecin, en dépit du caractère quasi-sacerdotal qu'on lui atrribue, n'échappe pas à la règle ; d'où il résulte qu'à part de bien rares exceptions, les médecins Français qui ont pratiqué en pays arabe n'ont pu donner leurs soins qu'aux hommes et aux enfants.

Il était dès lors tout naturel de confier à des femmes médecins le rôle que ne pouvaient remplir les docteurs. C'est ce que les Anglais entreprirent en envoyant des doctoresses au milieu des ropulations musulmanes de l'Inde ; et, dès 1889, il existait déjà dans cette colonie, treize sociétés admirablement organisées et qui avaient pour mission l'assistance de la femme musulmane par la femme.

Depuis cette époque, le nombre et l'importance de ces sociétés n'ont fait qu'augmenter, et l'on n'en est plus à compter les services qu'elles ont rendus. Une seule d'entre elles, « The Countess of Dufferin's Fund », sous la généreuse impulsion de la femme du vice-roi des Indes, couvrit, en peu de temps, le territoire d'établissements divers, qui, par des moyens différents organisèrent l'assistance médicale de la femme.

En France, le premier essai de ce genre est dû à Monsieur le Gouverneur général Cambon qui, en 1895, jeta les fondements d'une organisation d'assistance médicale en faveur des femmes indigènes de notre colonie algérienne.

J'ai dit plus haut, qu'à défaut de médecins, les musulmans accordaient leur confiance à des guérisseurs qui détenaient dans le pays une véritable autorité. Or, le même fait devait se produire en ce qui concerne spécialement les femmes musulmanes ; celles-ci ont aussi leurs empiriques « leurs guérisseuses » ; ce sont les matrones qui les assistent dans les accouchements, et qui comme les « toubibs » connaissent les propriétés des simples et les invocations à la divinité qui guérit. Ces matrones jouissent d'une certaine influence, et il faut bien avouer que, le plus souvent, elles l'exploitent au mieux de leurs intérêts. C'est précisément cette influence de la matrone dans le gynécée qu'il serait utile de voir acquérir par des Françaises pour le plus grand bien des femmes indigènes et de l'œuvre du progrès. Qu'on s'imagine des doctoresses pénétrant dans la famille arabe ; elle n'y porteront pas seulement les secours de leur art, mais encore, par leur commerce, leurs conversations, elles feront connaître à ces recluses le nom

français et le feront aimer. Elles pourront aussi, en s'initiant aux besoins de la femme indigène, la renseigner utilement sur l'existence d'objets domestiques de première nécessité qu'elle ignore, et à l'exemple des missionnaires anglaises, ouvrir une porte au commerce national.

Malheureusement, les doctoresses françaises sont encore rares, et bien peu, je crois, voudraient aller vivre au milieu de ces populations misérables. En attendant mieux, M. Cambon, sur ma proposition, et d'une façon transitoire, avait décidé de confier à des sages-femmes françaises les pratiques obstétricales dans certaines régions ; encore eût-il été indispensable, pour obtenir un résultat satisfaisant, d'obliger ces praticiennes à demeurer en plein pays arabe. Or, à mon grand regret, elles ont été déplacées des centres indigènes où je les avais fait mettre, pour habiter les hôpitaux religieux des Pères Blancs (1). Dans tous les cas, le rôle de ces accoucheuses est purement professionnel, et on ne saurait les obliger à porter nos idées dans les familles musulmanes dont elles connaissent à peine le langage et les mœurs ; d'ailleurs il en faudrait un trop grand nombre et ce serait onéreux.

Ce qu'il faut, je l'ai dit plus haut, c'est acquérir à notre profit l'influence que détiennent les matrones arabes ; et le moyen, c'est de substituer à ces femmes d'autres femmes même indigènes, mais choisies par nous, élevées et instruites par nos soins et possédant, à défaut des « secrets » des matrones, un bagage scientifique pratique capable de les rendre utiles à leurs compatriotes.

C'est pour arriver à un résultat analogue dans l'Inde, que la Comtesse Dufferin, femme du vice-roi, fonda, il y a une dizaine d'années, « The National Association for supplying Female Medical Aid to the women of India ». Avec des moyens que nous ne possédons malheureusement pas, elle put instituer, presque d'emblée, des établissements dans les « New-Provinces and Oudh, les Central-Provinces, au Bengal, à Bérar, à Bombay, au Burma, à Madras, au Mysore et au Punjab ». Toutes ces provinces furent dotées d'écoles de médecine pour femmes, de dispensaires, de maternités, d'écoles d'accouchement, d'écoles pour gardes-malades, etc.

Certes, nous ne saurions songer à une pareille entreprise ; mais il nous est permis, nous avons même le devoir de servir, dans la mesure de nos moyens, la cause de l'humanité et de la civilisation. C'est pourquoi j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de Monsieur le Gouverneur Général un projet de création de dispensaire-hôpital pour femmes arabes avec Maternité-école pour les jeunes filles musulmanes.

---

(1) Dans le rapport que j'adressais au Gouverneur en 1897, j'écrivais au sujet de l'installation des sages-femmes dans les hôpitaux des Pères Blancs : « C'est non seulement dénaturer l'institution, mais encore vouloir la frapper de mort. En effet, non seulement ces praticiennes ne seront plus au centre des populations qui ont besoin d'elles, mais encore leur seule présence dans les hôpitaux religieux va inspirer aux Indigènes cette méfiance qu'inspirent eux-mêmes ces établissements, dans lesquels ils persistent à voir des instruments de prosélytisme ».

Les observations que j'ai recueillies au cours de plusieurs séjours en pays arabe, me permettent d'affirmer que cette institution aurait un plein succès, mais à la condition absolue d'ecarter toute idée de prosélytisme religieux, et de lui imprimer un caractère exclusivement indigène et exclusivement féminin. Pour obtenir les résultats qu'on est en droit d'en attendre, une telle entreprise devra idéaliser l'assistance médicale laïque de la femme par la femme. Sans vouloir préjuger de l'influence que pourra acquérir une pareille idée sur les populations musulmanes, l'institution aura pour avantages immédiats : 1° de donner un abri et des secours à des femmes indigènes malades, qu'aucune considération ne saurait déterminer à entrer dans les hôpitaux ordinaires ; 2° de substituer à des empiriques le plus souvent nuisibles, des accoucheuses expérimentées capables d'être véritablement utiles à leurs coréligionnaires et de servir en même temps les intérêts français.

Une autre condition du succès réside encore dans les moyens pratiques que l'on mettra en œuvre pour réaliser l'institution, et je sais que les plus économiques seront les plus efficaces. Dans cet ordre de choses, il est un principe dont on ne doit se départir, c'est celui de faire beaucoup avec peu. C'est pourquoi je conseillerai tout d'abord d'utiliser pour l'œuvre une des nombreuses constructions que l'on trouve en territoire indigène ; il coûtera moins d'aménager un local existant déjà que d'en construire un neuf.

Cet établissement devra pouvoir abriter une quarantaine de malades ou femmes en couches, dix jeunes filles musulmanes destinées à devenir accoucheuses et enfin le personnel qu'il conviendra aussi de réduire au strict nécessaire.

Les locaux à utiliser pourraient être classés de la façon suivante :

Une salle de 20 lits pour malades ; deux salles de 8 à 10 lits pour femmes en couches ; un dortoir pour les élèves ; une salle ouvroir-réfectoire ; une salle de bains ; un cabinet d'isolement ; un bureau-parloir ; une salle pour les consultations ; une lingerie-vestiaire ; une salle d'opérations-pharmacie ; une cuisine avec dépense ; une salle des morts ; une buanderie avec chambre de désinfection ; le logement des domestiques ; le logement d'une sage-femme ; le logement d'une doctoresse directrice ; cours, jardins, etc.

Le prix de cette installation dépendrait surtout de l'état des locaux qu'on affecterait à l'institution et des modifications qu'ils nécessiteraient ; il ne peut, par conséquent, être fixé que d'une façon approximative. J'estime, cependant, que l'aménagement du bâtiment, le matériel, la lingerie, etc., ne sauraient exiger une dépense de plus de 80.000 francs.

Quant au prix de revient de l'exploitation, il doit dépendre principalement du prix de journée. Or, je pense que dans les conditions de sobriété naturelle aux Indigènes, étant donné également le prix des denrées en

Algérie, on peut fixer à 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 le prix de la journée d'entretien, aussi bien des malades que des élèves accoucheuses.

A ces frais, il faudra ajouter : les appointements du personnel, les indemnités aux employées, les frais de layettes et trousseaux et l'entretien du matériel.

Sans pouvoir fixer exactement, dès maintenant, le montant de toutes ces dépenses, on peut prévoir cependant, qu'elles ne dépasseront pas une moyenne annuelle de 35 à 40.000 francs.

Telles sont, en ses lignes principales, les bases de l'installation.

Si nous passons maintenant à l'examen du fonctionnement de l'établissement, nous pouvons le résumer de la manière suivante :

En tant que Dispensaire-hôpital, l'établissement recevra, jusqu'à concurrence du nombre de lits qu'il possède, toutes les femmes indigènes malades, dont l'état nécessite un traitement médical ou chirurgical. Il ne sera fait exception qu'à l'égard des malades atteintes d'affections chroniques non susceptibles de guérison.

A moins d'urgence absolue, les malades ne pourront être admises que sur la présentation d'un billet d'hôpital signé d'un représentant de l'administration délégué, après attestation de la maladie par la doctoresse.

Les malades dont l'état d'indigence sera reconnu par le délégué de l'administration seront traitées aux frais de l'établissement. Le prix des journées de traitement sera seulement exigé de celles qui sont en état de les acquitter, mais il est certain que ces dernières seront très rares.

L'organisation d'un service de consultations pour les malades non hospitalisées est appelé à rendre de réels services ; les femmes indigènes y accourront certainement dès les premiers jours et le succès assuré de ce service préparera celui de l'hôpital. Les indigents y recevront gratuitement les médicaments dont ils auront besoin.

La Maternité recevra des femmes en couches à la dernière période de la grossesse ; elles y seront traitées dans les mêmes conditions que les femmes malades et devront servir à l'instruction obstétricale des élèves accoucheuses.

En tant que Maternité-école, l'institution aura pour but d'initier aux pratiques obstétricales rationnelles les jeunes filles musulmanes choisies. La durée des études et du stage sera de deux années ; cinq élèves seront admises chaque année. Leur admission sera prononcée par le Gouverneur général, sur la proposition des directrices d'écoles indigènes, où l'on devra de préférence exercer le recrutement de ces jeunes filles parmi celles qui offrent le plus de garanties. A la fin de leur scolarité, les accoucheuses reconnues aptes seront autorisées à pratiquer les accouchements dans une

région déterminée, sous le contrôle de l'Administration ; elles pourront recevoir une légère indemnité.

L'entretien de ces élèves sera gratuit; il leur sera délivré un trousseau à leur entrée.

L'instruction obstétricale sera à la fois théorique et pratique. On pourra peut-être appliquer le programme des connaissances exigées pour le diplôme de sage-femme de 2e classe; si non il y aura lieu d'élaborer un programme spécial.

Des notions sommaires et indispensables d'anatomie leur seront données au moyen de mannequins et d'images appropriées à ce genre de démonstrations. Des éléments de physiologie, des notions d'obstétrique, d'hygiène générale et d'hygiène infantile compléteront cet enseignement.

Quant à la pratique des accouchements et des soins à donner aux malades, les élèves y seront initiées à la Maternité et dans les salles de malades où elles seront attachées successivement. Elles recevront enfin toutes les notions nécessaires à la connaissance des obligations les plus usuelles de la vie domestique chez les peuples civilisés.

Tels sont, esquissés rapidement, les principaux traits d'un programme qui trouverait son application dans une école d'accouchement de jeunes filles musulmanes. Pas plus que pour le Dispensaire-hôpital, on ne peut considérer cet essai comme un programme complet.

Ce que j'ai cherché à établir, c'est l'utilité d'une institution de ce genre et le peu de difficultés que rencontrerait son exécution. Heureuse, si ces idées éparses avaient la bonne fortune de faire partager à M. le Gouverneur général de l'Algerie mes convictions et ma foi en l'avenir d'une œuvre que je crois devoir être féconde en résultats profitables à la cause de la civilisation et de l'humanité.

ANNEXE IV

PROJET DE CRÉATION EN ALGÉRIE

d'un Dispensaire-Hôpital avec Maternité-Ecole pour femmes indigènes

RAPPORT adressé à Monsieur Laferrière, Gouverneur Général de l'Algérie à la suite de la mission de 1899

Nice, le 25 Octobre 1899.

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier, à l'effet de rechercher un emplacement favorable à la création d'un Dispensaire-hôpital avec Maternité-école pour femmes indigènes.

Je partis d'Alger le 22 septembre pour suivre l'itinéraire que j'avais indiqué à M. le Secréteire Général du Gouvernement, et sur le parcours duquel l'administration devait faciliter mes mouvements et mes checherches. Ma première étape fut Tizi-Ouzou ; dès mon arrivée, je me mis en rapport avec le Sous-Préfet qui voulut bien me donner tous les renseignements utiles à ma mission. Il me documenta notamment sur l'ancienne école normale de jeunes filles indigènes située tout près de Fort-National, et dont j'avais décidé d'étudier sur place les moyens d'utilisation.

Les environs immédiats de Tizi-Ouzou ne me paraissant en aucune façon favorables à la création de l'œuvre projetée, je ne tardai pas à gagner Fort-National. L'Administrateur de cette commune me mit bientôt au courant des diverses questions capables de m'intéresser. Je me fis renseigner tout particulièrement sur le chiffre des populations environnantes, sur leur esprit, leurs tendances, etc., sur les voies d'accès de la région, les moyens de communication; puis nous nous rendîmes à Taddert-Oufella. C'est là que siégeait, il y a quelque temps encore, une école normale de jeunes filles kabyles. Je fus, dès le premier instant, très satisfaite de la situation topographique de cette installation. A peine distante du Fort de 1.500 mètres, Taddert repose dans un petit vallon largement ouvert aux vents du nord ; son altitude est de 850 mètres onviron, au milieu d'un site des plus séduisants. De ce qui fut l'école, il ne reste que trois constructions situées, grâce à la déclivité du terrain, sur deux plans horizontaux différents ; la plus grande se compose d'un rez-de-chaussée de 23 m. 60 de façade sur 11 m. 10 de profondeur ; les deux autres situées en arrière et symétriquement mesurent 11 m. de long sur 5 m. 20 de large. On trouve encore, tout près du bâtiment le plus grand, une petite pièce isolée couverte en tuiles ; puis, entre les deux corps de bâtiments postérieurs, un double bassin lavoir ; enfin, un système de canalisation assez complet qui a permis d'amener l'eau d'une source voisine à ces bassins et à une fontaine voisine. On trouve encore là es vestiges d'un jardin potager encore utilisable et un verger où croissent figuiers, amandiers, noyers, etc.

Je fus frappée, à vrai dire, par les avantages qu'offrirait Taddert Oufella au double point de vue de sa situation et de la possibilité d'utiliser les constructions existantes. Je continuai néanmoins ma route, et j'arrivai, vers le 27, à Azazga, après avoir parcouru et étudié la vallée du Sébaou.

Azazga va posséder un hôpital civil; je ne pouvais donc songer à en établir un autre ; mais mon attention fut vivement sollicitée par le village de Djemâ-Sarridj situé à une demi heure de Mékla et où l'on trouve un établissement de « sœurs blanches » et aussi une mission anglaise. Son exposition, son climat, l'abondance des eaux, la densité des populations environnantes favoriseraient assurément l'établissement d'une maternité-hôpital ; mais on n'y rencontre pas les mêmes facilités d'accès qu'à Fort-National et de plus, il n'existe aucune construction capable d'être utilisée.

Je visitai toute la région d'Azazga, puis celle d'Yacouren.

Bien des raisons plaideraient en faveur de ce dernier point, n'étaient l'agglo mération moins considérable des villages et l'absence de locaux susceptibles d'adaptation.

D'Yacouren, je passai dans le département de Constantine, en me dirigeant vers le Bordj de Taourirt-Iril que je connaissais et qui me semblait pouvoir être utilisé. En réalité, Taourirt offre des avantages considérables : Tout d'abord, ses locaux très capables d'être transformés, puis une exposition et un climat excellents ; il se trouve en outre au centre d'une population considérable et des plus intéressantes. Malheureusement, la question de l'eau rendrait impossible toute tentative d'installer en ce point un établissement hospitalier. Il n'existe pour alimenter le Bordj qu'une maigre source située à cinquante mètres en contre-bas.

De Taourirt, je me rendis à El-Kseur, puis à Sidi-Aïch ; mais nulle part je ne trouvai un emplacement capable de rivaliser avec Taddert Oufella. Je rentrai donc à Alger, vers le 15 octobre, convaincue que cette ancienne école constituait un emplacement excellent, et je me mis en devoir d'étudier les moyens capables d'y faciliter l'installation d'une maternité-hôpital pour les femmes indigènes.

Taddert Oufella n'offre pas seulement l'avantage de posséder des locaux utilisables, une canalisation des eaux toute faite, des jardins ; elle se trouve encore au centre d'une population dense, intelligente, habituée à des tentatives d'instruction et d'éducation.

N'est-ce pas au milieu de ces populations kabyles qu'ont eu lieu les premièrs essais d'instruction primaire ? n'est-ce pas là que furent créées une école des arts et métiers et une école normale de jeunes filles ? Il existe donc dans la région de Fort-National des sujets tout désignés pour être admis en qualités d'élèves à la maternité-école : ce sont les anciennes élèves de cette école normale et celles des écoles primaires indigènes.

Ces considérations vous sembleront, je l'espère, Monsieur le Gouverneur, de nature à justifier le choix de Taddert Oufella. Surtout, si comme je désire vous le montrer, l'utilisation des anciens locaux de l'école normale permet de réduire de beaucoup le prix de l'installation.

Vous voudrez bien vous souvenir que mon projet comportait la créàtion d'un établissemement qui se composerait essentiellement de deux salles de vingt lits à affecter l'une aux femmes malades, l'autre aux femmes en couches, d'une école d'accouchement pour dix élèves internes, enfin, des locaux nécessaires à un service de consultations externes et aux besoins généraux.

Or, ma première idée avait été d'utiliser les locaux existants pour l'école, les consultations externes et les services généraux ; tandis qu'on aurait construit de toutes pièces, deux corps de bâtiment bien distincts et bien séparés l'un de l'autre, destinés à loger les malades et les femmes en couches. J'avais même demandé, à l'architecte, d'établir sur ces bases un premier projet que je vous soumets à titre de document (Pl. n° 1) et dont l'exécution aurait entrainé une dépense de 67.121 fr. 58 ; mais la nécessité de réduire au minimum les dépenses m'a fait modifier ce plan et vous présenter celui que j'ai l'honneur de vous adresser en même temps (Pl. n° 2) et dont l'exécution n'exigera qu'une dépense de 48.438 fr. 55.

Vous voudrez bien remarquer, Monsieur le Gouverneur, que ces deux plans ne constituent pas deux projets différents : le plan n° 2 n'est en effet qu'une réduction du plan n° 1, qui permet de réaliser une économie de 20.000 fr. et qui réservera pour l'avenir, la possibilité de transformer l'établissement selon le pl. n° 1. Tel que je l'avais conçu primitivement, le projet permettait de développer le service des consultations externes, d'accorder à l'école tous les locaux qui lui seraient utiles, enfin d'isoler plus complétement la maternité des salles de malades.

Telle que j'ai l'honneur de vous la proposer, l'installation conforme au plan n° 2 comporte quatre corps de bâtiment principaux A. B. C. D. Trois d'entre eux sont constitués par les anciennes bâtisses agrandies ; le quatrième est tout entier de construction nouvelle (les anciens locaux sont teintés en noir sur les plans).

Le bâtiment A comprend un rez de-chaussée de construction ancienne, surmonté d'un étage de construction nouvelle. Au rez-de-chaussée, on placerait le service des consultations internes ou dispensaire, prenant accès directement sur l'extérieur pour permettre aux hommes qui n'auront pas accès dans l'intérieur de l'établissement, d'y amener leurs femmes et leurs enfants ; là encore se trouveraient la salle de bains, la cuisine et la dépense, le réfectoire des élèves et quelques pièces pour loger la concierge, la cuisinière, etc. Le premier étage, divisé en deux appartements, servirait à loger la directrice et la sage-femme.

Le bâtiment B, composé d'une des anciennes constructions de 11 mètres suffisamment agrandie, devra servir à l'hospitalisation de vingt femmes malades et contenir une salle d'opérations.

Le bâtiment C, symétrique au précédent et comme lui agrandi, comprendra le dortoir des élèves, la pharmacie et la lingerie.

Quant au bâtiment D, entièrement neuf, il contiendrait deux salles de dix lits et serait affecté à la maternité. A ce sujet, je dois faire observer que le voisinage de cette maternité et de la salle de malades qui, a priori, pourrait

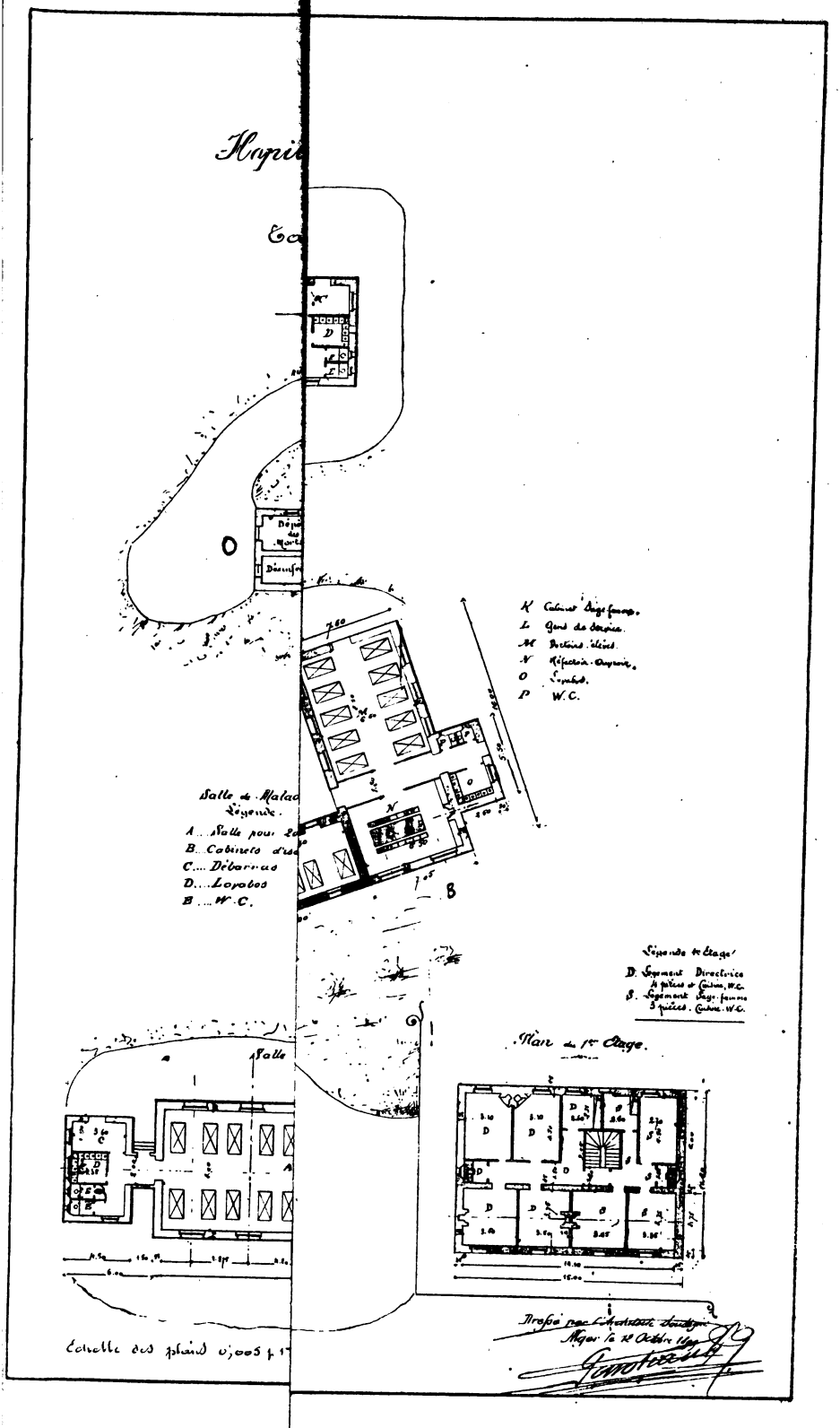
Hopit
Ca
O
K Cabinet Sage-femme.
L Gens de service.
M Portions élevés.
N Réfectoire Ouvroir.
O Lavabos.
P W.C.
Salle de Malad
Légende.
A... Salle pour 2
B... Cabinets d'is
C.... Débarras
D.... Lavabos
B.... W.C.
Légende 1er Etage
D. Logement Directrice
4 pièces et Cuisine, W.C.
S. Logement Sage-femme
3 pièces. Cuisine. W.C.
Plan du 1er Etage.
Salle
Echelle des plans 0,005 p 1
Dressé par l'Architecte Soussigné
Alger le 12 Octobre 1900

paraître condamnable, n'est nullement dangereux, grâce à la surélévation du terrain sur lequel repose la maternité et qui la fait dominer toutes les autres constructions.

La buanderie, F, de l'ancienne école, composée de deux bassins non couverts et d'une pièce creusée dans le terrain adjacent, est parfaitement utilisable. Il en est de même d'une maisonnette, R, située à gauche du bâtiment A et qui pourra servir de magasin du matériel.

J'ai dû prévoir enfin, la construction en un point aussi éloigné que possible des locaux habités, de deux pièces destinées à servir de salle des morts et de cabinet de désinfection, O.

L'eau, je l'ai dit précédemment, est abondante à Taddert-Oufella ; elle provient d'un puits situé à proximité de la buanderie et de deux sources. L'une d'elles a été captée et son eau amenée aux bassins-lavoirs et à la fontaine située entre les deux petits bâtiments. Il serait facile de l'amener à chaque corps de bâtiment.

Tel est, Monsieur le Gouverneur Général, le projet de construction des locaux que j'ai l'honneur de vous soumettre. Ses avantages peuvent se résumer de la manière suivante :

1° Situation excellente tant au point de vue climatérique qu'en raison des facilités d'accès qu'elle offre aux populations environnantes très considérables ;

2° Modicité du prix de l'installation grâce à l'utilisation possible d'une quinzaine de mille francs de travaux existants ;

3° Possibilité réservée d'agrandir par la suite l'établissement, si le succès de l'entreprise répond à nos espérances.

J'ai du étudier, d'autre part, quels frais nécessiterait l'aménagement intérieur. Or, je me suis servie, pour base de mes évaluations dans ce travail, des prix soumissionnés par les fournisseurs de l'Assistance publique de Paris. D'après mes appréciations, l'établissement installé suivant toutes les règles prescrites pour les hôpitaux modernes exigerait une dépense maxima de :

Pour le matériel	22.922 41
Pour l'arsenal chirurgical	3.524 50
Pour la pharmacie.	2.862 35
TOTAL.	29.309 26

Le prix total de l'installation ainsi fixé, il me reste à considérer quelles dépenses entraînerait annuellement l'exploitation de l'établissement ainsi constitué. Or, je rappelle que la maternité-hôpital devra hospitaliser vingt femmes malades et vingt femmes en couches, entretenir et instruire dix élèves accoucheuses et exercer un service de consultations externes (dispensaire).

Pour diriger et exploiter ces services, j'estime qu'il est indispensable d'avoir un personnel ainsi composé :

1° Une doctoresse en médecine, directrice, dont le rôle sera non seulement

de diriger l'établissement, mais encore d'assurer le service médico-chirurgicale, le service de la maternité et celui du dispensaire ; 2° une sage-femme de 1re classe qui secondera la directrice à la maternité et sera chargée de la comptabilité de l'établissement ; 3° une cuisinière ; 4° deux infirmières ; 5° une concierge ; 6° une femme de peine.

Le devis des dépenses annuelles s'obtiendra en ajoutant aux traitements des employées les frais nécessités par l'entretien des femmes hospitalisées et des élèves. Or, j'estime que les traitements pourraient être ainsi fixés :

Directrice	5.000
Sage-femme	2.400
Infirmières (chacune 240 fr.)	480
Concierge	240
Cuisinière	480
Femme de peine	240

De plus, comme il me parait indispensable que tout le personnel soit nourri, il y aurait lieu d'ajouter, en fixant à 2 francs par jour l'allocation journalière attribuée à la directrice et à la sage-femme, et à 1 fr. 25 celle des employées.

Pour la directrice et la sage-femme	1.440
Pour les employées	2.250

L'entretien des élèves-accoucheuses fixé à 1 fr. 25 par jour, pour chacune d'elles, nécessiterait la prévision d'une dépense annuelle de 4.500

Reste à considérer les frais d'hospitalisation des malades. Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser il y a un an, j'estimais que le prix de la journée d'entretien des malades pouvait être fixé à 1 fr. 25 ; les observations recueillies au cours de ma dernière mission n'ont fait que confirmer cette opinion. Or, en admettant que les quarante lits affectés aux femmes hospitalisées fussent constamment occupés, il en résulterait une dépense annuelle maxima de 18.000

Ce qui nous donne un total de. 35.030

qu'on peut considérer comme un chiffre maximum difficile à atteindre.

Je dois faire observer encore que le chiffre de 29.309 fr. 26 prévu pour les frais d'aménagement ne saurait être atteint, car il y aura lieu de tenir compte de rabais qui permettront une économie d'un dizième environ de cette somme.

J'ose espérer, Monsieur le Gouverneur, que la modicité des crédits nécessaires à l'installation d'un dispensaire-hôpital, avec maternité-école pour femmes indigènes, vous permettra la réalisation de cette œuvre éminemment humanitaire et que je crois devoir être féconde en heureux résultats pour la cause de l'influence française en Algérie.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Dresse CHELLIER-CASTELLI.

3 2044 020 447 769

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
MAY 8 - 1986

WIDENER
BOOK DUE
NOV 13 1985
1461190

WIDENER
WIDENER
JUN SEP 10 2000
BOOK DUE
CANCELLED